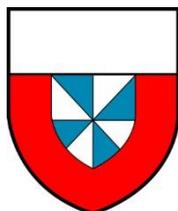


Commune de Cheseaux



Préavis 07/2022



Rapport de Gestion 2021

Table des matières

CHAPITRE I : MUNICIPALITE	5
I - 1 - Organisation	5
I - 2 - Autorisations générales	6
I - 3 - Préavis	6
CHAPITRE II : ADMINISTRATION GENERALE	7
II - 1 - Administration	7
II - 1-1 - Personnel	7
II - 1.2 - Conciergerie et réfectoire	8
II - 1.3 - Organisation	8
II - 2 - Contrôle des habitants	9
II - 2.1 - Mutations	9
II - 2.2 - Bureau des étrangers	9
II - 2.3 - Registre civique	9
II - 2.4 - Recensement des chiens	9
II - 2.5 - Naturalisations	9
II - 3 - Activités villageoises	10
II - 4 - Lausanne Région	11
II - 4.1 - Communes membres	11
II - 4.2 - Activités 2020	12
II - 4.3 - Commission Prévention et dépendances	13
II - 4.4 - Commission Enfance	14
II - 4.5 - Commission Formation et emploi des jeunes	14
II - 4.6 - Commission Seniors	17
II - 4.7 - Commission Transports	18
II - 4.8 - Commission Activités Sportives	18
II - 4.9 - Commission Promotion économique	20
CHAPITRE III : CONSTRUCTIONS – URBANISME – BATIMENTS	21
III - 1 - Police des constructions	21
III - 1.1 - Permis de construire	21
III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité	22

III - 2 - Urbanisme	22
III - 2.1 - Assainissement du bruit routier	22
III - 2.2 - Giratoires Mon-Repos et Bel-Air, rte de Genève	22
III - 2.3 - Système de gestion des zones d'activité	23
III - 2.4 - PPA Le Pâquis	23
III - 2.5 - PPA Nonceret – La Croix	24
III - 2.6 - PPA Grand-Pré Sud, secteur C	24
III - 2.7 - PPA Châtelard	24
III - 2.8 - Requalification de la rue du Pâquis	25
III - 2.9 - Requalification rte d'Yverdon, rte de Morrens, ch. Derr.-la-Ville	25
III - 2.10 - Fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables	26
III - 3 - Commission consultative d'urbanisme (CCU)	26
CHAPITRE IV : SECURITE PUBLIQUE - PROTECTION CIVILE - SERVICE DU FEU	27
IV - 1 - Sécurité publique	27
IV - 1.1 - Effectifs	27
IV - 1.2 - Emploi du temps	27
IV - 1.3 - Contrôle des denrées alimentaires	29
IV - 1.4 - Inhumations, cimetièrre	29
IV - 1.5 - Formation continue	29
IV - 1.6 - Police Cantonale-Gendarmerie	29
IV - 2 - Protection civile	30
IV - 2.1 - Généralités	30
IV - 2.2 - Tâches générales	30
IV - 2.3 - Effectifs	30
IV - 2.4 - Interventions	30
IV - 2.5 - Collaborations (internes et externes)	31
IV - 2.6 - Matériel, équipement et infrastructures	31
IV - 2.7 - Formation	31
IV - 2.8 - Engagement des volontaires et miliciens	31
IV - 2.9 - Essai annuel des sirènes	31
IV - 3 - Service du Feu	32
IV - 3.1 - Effectif du SDIS La Mèbre	32
IV - 3.2 - Composition de l'état-major	33
IV - 3.3 - Commission du feu	33
IV - 3.4 - Formation – exercices communaux	33
IV - 3.5 - Formation – cours cantonaux	34
IV - 3.6 - Interventions du corps	34
IV - 3.7 – Services supplémentaires	34

CHAPITRE V : TRAVAUX - ROUTES - EPURATION - DECHETS – FORETS -DOMAINES	35
V - 1 - Travaux	35
V - 2 - Routes et chemins	36
V- 3 - Domaine communal	37
V - 4 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge	37
V - 4.1 - Généralités	37
V - 4.2 - Surfaces forestières gérées	37
V - 4.3 - But et structure légale	37
V - 4.4 - Contrats de gestion	38
V - 4.5 - Bois prélevé sur le Groupement forestier	38
V - 4.6 - Convention avec l'Etat	39
V - 4.7 - Subventions	39
V - 4.8 - Plantations forestières	39
V - 4.9 - Sylviculture et fauchage (209'100 m2)	39
V - 4.10 - Eclaircies forestières normales (2'064 m3)	39
V - 4.11 - Chablis sur propriétés privées (310 m3)	39
V - 5 - Epuration des eaux	40
V - 5.1 - Activités de la STEP de Vidy	40
V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux	41
V - 5.3 - Consommation et coût moyen	41
V - 5.4 - Visites	41
V - 6 - Déchets	42
V - 6.1 - Situation générale de Valorsa	42
V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa	43
V - 6.3 - Statistiques communales	44
V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie)	44
CHAPITRE VI : PETITE ENFANCE – ŒUVRES SOCIALES - CULTES	45
VI - 1 - Accueil de la petite enfance	45
VI - 1.1 - Réseau AJENOL	45
VI - 1.2 - Accueil familial de jour	48
VI - 1.3 - Accueil collectif de jour	50
VI - 2 - Commission consultative enfance - jeunesse	52
VI - 3 - ARASPE	53
VI - 3.1 - AAS de Cheseaux-Romanel-Jouxens	54

VI - 4 - APROMAD	54
VI - 4.1 - Nombre d'heures d'aide par CMS	54
VI - 5 - CULTES	55
VI - 5.1 - Paroisse réformée	55
VI - 5.2 - Communauté catholique	56
CHAPITRE VII : INSTRUCTION PUBLIQUE	58
VII - 1 - Organisation générale	58
VII - 1.1 - Autorités scolaires	58
VII - 1.2 - Conseil d'établissement	58
VII - 1.3 - Administration	59
VII - 2 - Classes primaires	59
VII - 3 - Classes secondaires	59
VII - 3.1 - Organisation des options	59
VII - 3.2 - Orientation et réorientation	60
VII - 3.3 - Certificats d'étude et attestations	60
VII - 3.4 - Destination des élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire	60
VII - 4 - Effectifs	60
VII - 4.1 - Nombre d'élèves par commune	60
VII - 4.2 - Elèves extérieurs à l'établissement	61
VII - 4.3 - Elèves de nationalité étrangère	61
VII - 4.4 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes	61
VII - 5 - Activités et événements divers	61
VII - 6 - Mesures de prévention	61
VII - 7 - Bibliothèque	62
VII - 7.1 - Acquisitions	62
VII - 7.2 - Fréquentation	62
VII - 7.3 - Animation	62
VII - 7.4 - Bibliothèque adultes	62
VII - 8 - Parents	62
VII - 9 - Bâtiments scolaires	63
CONCLUSION	64

Chapitre I : Municipalité

I - 1 - Organisation

La composition de la Municipalité au 31 décembre 2021 est la suivante :

FLEURY Etienne – Syndic Administration générale – Finances – Relations extérieures – Affaires régionales

ANNEN Liliane Travaux – Voirie – Routes – Eclairage public – Epuration des eaux – Egouts – Cours d'eau – Gestion des déchets – Forêts et domaines – Cimetière – Sociétés locales

DIEPERINK Jacqueline Instruction publique – Affaires sociales – Accueil de jour des enfants – Bâtiments communaux scolaires et pré/para scolaires

LOB Martine Sécurité (Service du feu, Police administrative, Protection civile) – Signalisation – Espaces publics – Energie – Procédés de réclame – Bâtiments communaux non scolaires – Contrôle des habitants – Cultes

SICURO Giusy Urbanisme – Aménagement du territoire – Police des constructions – Permis d'habiter

En 2021, la Municipalité s'est réunie pour **49** séances ordinaires.

Elle a également siégé intégralement ou en délégation lors de nombreuses séances de travail supplémentaires en interne, ou avec des citoyens de la commune.

Il convient également d'y ajouter les multiples contacts avec Lausanne Région et ses différentes commissions et groupes de travail, avec le Schéma directeur nord-lausannois (SDNL) et le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), avec les instances cantonales, les communes voisines, les autorités scolaires, les sociétés locales, les partenaires divers, ainsi que de nombreuses représentations ponctuelles.

En 2021, la direction des tl a souhaité créer un conseil des communes traversées par le LEB. Chaque commune concernée y est représentée. Pour Cheseaux, c'est Mme Sicuro qui participe aux discussions.

Ces obligations impliquent pour les membres de la Municipalité, à titre personnel ou en groupe, une grande disponibilité chaque année, même si en 2021 de nombreux événements ont encore été annulés ou organisés virtuellement.

I - 2 - Autorisations générales

Ces autorisations générales accordées pour la durée de la législature, ont permis à la Municipalité de réduire sensiblement les délais, notamment dans le cadre de procédures de recours, ou d'adjudications pour des montants réduits.

En 2021, nous n'avons acquis aucune parcelle supplémentaire.

I - 3 - Préavis

Pendant l'année 2021, la Municipalité a présenté au Conseil Communal les préavis suivants :

- 55 Nouveau règlement général de police**
adopté par le Conseil lors de sa séance du 4 mai 2021
- 56 Rapport de Gestion 2020**
adopté par le Conseil lors de sa séance du 22 juin 2021
- 57 Comptes 2020**
adoptés par le Conseil lors de sa séance du 22 juin 2021
- 58 Demande de crédit supplémentaire au budget 2020**
acceptée par le Conseil lors de sa séance du 22 juin 2021
- 01B Octroi d'autorisations générales pour la législature 2021-2026**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 5 octobre 2021
- 02B Arrêté d'imposition 2022-2023**
adopté par le Conseil lors de sa séance du 5 octobre 2021
- 03B Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements et autres engagements pour la législature 2021-2026**
acceptée par le Conseil lors de sa séance du 14 décembre 2021
- 04B Budget 2022**
adopté par le Conseil lors de sa séance du 14 décembre 2021

Chapitre II : Administration générale

II - 1 - Administration

II - 1-1 - Personnel

Il n'y a pas eu en 2021 de modification au sein du personnel administratif, si ce n'est que le bureau de Mme Amélie Catherin, en charge des tâches scolaires de compétence municipale (camps, cantine, devoirs surveillés, etc.) a été transféré à la maison de commune dès la rentrée d'août 2021.

Nos effectifs au 31 décembre 2021 étaient donc les suivants :

- greffe municipal :	M. Patrick Kurzen	100 %
	Mme Fabienne Pilet	10 %
- bourse communale :	M. Christian Franco	100 %
	Mme Fabienne Pilet	90 %
- contrôle des habitants :	Mme Patricia Rodrigues	100 %
- collaborateur polyvalent :	M. Milos Dangubic	100 %
- service technique :	M. José Sanchez	100 %
- urbanisme :	M. Christian Gillièron	100 %
- police administrative :	M. Antoine Simond	100 %
- Tâches scolaires :	Mme Amélie Catherin	20 %
- apprentie	Mme Emili Malinova	100 %

Soit 8,2 équivalents plein temps et une apprentie



II - 1.2 - Conciergerie et réfectoire

Mme Corinne Dutoit et M. Philippe Dutoit ont fait valoir leur droit à la retraite, avec effet au 31 décembre 2021. Pour les remplacer, nous avons engagé, dès le 15 novembre 2021, Mme Djenail Berger et M. Jérôme Hugon.

Ainsi donc, nos effectifs fixes à fin 2021 étaient les suivants :

- Collège Derrière-la-Ville :	Mme Keila Marques Cassata Mme Candida Purgatorio	100 % 70 %
- Salles de gym et gestion technique DLV :	M. Jérôme Hugon	100 %
- Collège de la Plantaz :	Mme Candida Purgatorio	30 %
- Collège Marais du Billet, Temple :	Mme Djenail Berger	65 %
- Maison de commune, Pavillons scolaires provisoires, Réfectoire :	Mme Isabel Desplands	50 %
- Salle de gym Marais-du-Billet. Gestion technique M-d-B, centre de vie enfantine et maison de commune :	M. Jean-Marc Ducret	100 %

Soit 5,15 équivalents plein temps.

Le nettoyage courant des locaux de la maison de commune est toujours confié à une entreprise externe, qui intervient une fois par semaine.

II - 1.3 - Organisation

La Municipalité se plaît à relever comme chaque année le bon fonctionnement de l'administration et particulièrement les très bonnes relations de travail avec l'ensemble du personnel. Il est important de pouvoir compter sur des employés fiables pour soutenir des municipaux toujours très sollicités.

La Municipalité souhaite une fois de plus adresser ses plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal, pour son travail et sa collaboration, ainsi que pour la souplesse dont il a fait preuve durant cette année encore perturbée par les effets de la pandémie.

II - 2 - Contrôle des habitants

Au 31 décembre 2021, la population de notre localité s'élevait à 4'449 habitants soit :

3'387 Suisses

1'062 Étrangers*

II - 2.1 - Mutations

Au cours de l'année, notre bureau a traité **930** mutations correspondant à :

393 arrivées – 325 départs – 93 changements d'adresse – 27 séparations/divorces – 16 naturalisations – 11 mariages – 44 naissances – 21 décès (*soit 19 inscrits en résidence principale dont 1 décès hors de la commune et 2 inscrits en résidence secondaire*)

II - 2.2 - Bureau des étrangers

- *C (établissement)	741
- *B (séjour)	304
- *L (Séjour limité)	7
- *F/N (admis provisoirement)	10
- G (frontalier)	184
- En cours	15
Total des dossiers des étrangers	1'261

II - 2.3 - Registre civique

En 2021, le rôle des électeurs a été mis à jour et édité pour des votations fédérales et élections communales les :

07 mars – 28 mars – 13 juin – 26 septembre – 28 novembre.

Nombre moyen d'électeurs suisses inscrits : 2'698 avec un taux moyen de participation de 55.87%.

Nombre moyen d'électeurs étrangers inscrits : 468 avec un taux moyen de participation de 18.07 %.

Par ailleurs, nous avons contrôlé 248 signatures relatives à 12 initiatives et référendums cantonaux ou fédéraux.

II - 2.4 - Recensement des chiens

En 2021, 228 chiens sont enregistrés sur notre territoire.

II - 2.5 - Naturalisations

La Municipalité a accepté en 2021, 10 dossiers de naturalisation ordinaire représentant un total de 20 personnes. Elle a également accordé la bourgeoisie de Cheseaux à ces 20 personnes.

Les dossiers ont été transmis aux services de l'Etat pour suite à donner. Tous les dossiers clos à ce jour ont été acceptés.

II - 3 - Activités villageoises

En cette année 2021, compte tenu des mesures sanitaires édictées par la Confédération, de nombreux événements qui auraient dû se dérouler normalement lors du premier semestre ont été annulés tels que la course des Traîne-savates, plusieurs spectacles du Caveau le Chapeau et une quantité d'autres événements culturels, sportifs ou associatifs.

Le début de l'année a bien entendu été marqué par les élections communales qui ont conduit au renouvellement de notre Municipalité et de notre Conseil communal. La cérémonie d'investiture, présidée par le Préfet de notre district a pu avoir lieu le mercredi 30 juin.

Dès le 1^{er} mars, la Municipalité a lancé une action, sous forme d'achats de bons à tarif réduit, pour encourager les habitants à consommer « local ». Cette action a rencontré un vif succès et s'est prolongée jusqu'au début 2022.

Les activités liées au passeport vacances ont pu avoir lieu normalement en juillet et août. A Cheseaux les enfants inscrits ont pu s'initier à la spéléologie, faire une balade avec des ânes, ou découvrir le monde des pompiers.

La fête du 1^{er} août a également pu être organisée, au tout dernier moment, suite à un assouplissement des mesures sanitaires. Malgré le court délai de mise en place, de nombreux habitants se sont retrouvés autour du feu traditionnel, avec un plaisir évident de pouvoir enfin revivre un peu normalement.

Dès le 7 septembre, la Poste ayant décidé de fermer ses guichets, les services postaux sont assurés par une agence postale située dans les locaux du restaurant-kebab Le Pâquis.

Les 11 et 12 septembre, le troc et le vide-grenier sur roues organisés par event@cheseaux ont pu se dérouler normalement.

Comme chaque année, la Municipalité a reçu, le 27 septembre, les jeunes citoyens qui atteignent leur majorité civique dans l'année, tandis que le 8 novembre nous avons pu accueillir les nouveaux habitants de ces deux dernières années, et un grand nombre de sociétés locales ont profité de l'occasion pour se faire connaître.

Le 15 octobre a eu lieu, dans les forêts communales, la traditionnelle cérémonie du martelage, à laquelle étaient conviés, en autres, le Président du Conseil communal et le Préfet.

La fête de la courge organisée par event@cheseaux s'est déroulée au centre du village le 3 novembre avec le soutien des commerces locaux.

Le Téléthon du 4 décembre s'est à nouveau déroulé sous forme d'une vente à l'emporter, alors que la Fanfare a enfin pu se produire à nouveau le 19 décembre pour son concert de Noël. Finalement, le 22 décembre event@cheseaux a encore organisé une fête de Noël pour les enfants au centre du village.

II - 4 - Lausanne Région

II - 4.1 - Communes membres

Lausanne Région était composée en 2021 de 27 communes membres. Etant constituée de manière volontaire, et non pour percevoir une subvention fédérale, le nombre de communes membres peut varier. Ces communes sont organisées en 3 secteurs. Ils constituent la base même de l'association, lieu de discussion des exécutifs. Chaque secteur délègue ses représentants dans les différentes commissions, peut demander qu'un objet soit traité, qu'une commission soit créée.

Secteur Ouest :

Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix.

Secteur Nord :

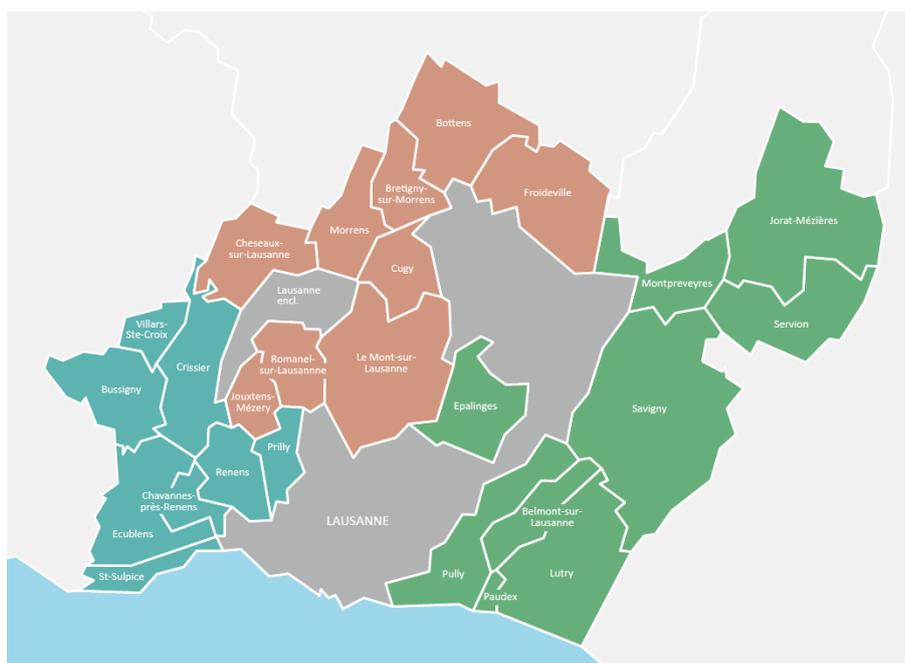
Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxten-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, et Romanel-sur-Lausanne.

Notre représentant aux séances du secteur Nord est M. le Syndic Etienne Fleury.

Secteur Est :

Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Lutry, Jorat-Mézières, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny et Servion.

Un conseiller municipal de Lausanne représente la ville-centre au sein de chacun des trois secteurs.



II - 4.2 - Activités 2021

L'association Lausanne Région travaille par thèmes sur demande de ses communes. Elle s'occupe notamment des domaines liés au territoire, à la mobilité, à l'économie, à l'enfance, à la formation des jeunes, à la prévention des dépendances, au sport et aux seniors.

Organisée en commissions et en groupes de travail, composés principalement de membres des municipalités, l'association régionale engage les réflexions sur les instruments à mettre en place, les mécanismes de collaboration à développer et réalise de nombreux services à l'intention de ses communes.

Lausanne Région représente également les intérêts régionaux dans les relations avec la Confédération, le Canton, les autres régions, ainsi qu'auprès des entités privées. Elle fait partie des 10 organismes régionaux reconnus par le Canton de Vaud.

En 2021, contrairement à l'année précédente, l'Assemblée générale de Lausanne Région s'est réunie à deux reprises en présentiel.

L'AG ordinaire de printemps s'est tenue samedi 19 juin 2021 à Lausanne. Cette Assemblée générale était la dernière de la législature 2016-2021. Pour beaucoup, il s'agissait d'un adieu à la politique active au sein d'une municipalité.

Dès le 1er juillet 2021, les nouvelles autorités communales élues pour la législature 2021-2026, ont pris place dans leurs postes respectifs. En conséquence, Lausanne Région a élaboré un processus pour faciliter le renouvellement de toutes ses instances.

Les membres de l'association régionale ont ensuite procédé au vote des comptes 2020, adoptés à l'unanimité.

L'AG ordinaire d'automne s'est déroulée mercredi 13 octobre 2021 à Belmont-sur-Lausanne.

Passé en revue, le budget 2022 a été voté à l'unanimité des communes présentes.

M. Gustave Muheim, ancien syndic de Belmont-sur-Lausanne, et président de Lausanne Région depuis 24 ans, a cédé ses fonctions à M. Thierry Amy, syndic de Cugy qui a été élu par acclamation générale.

Bureau de coordination (BC)

Le Bureau de coordination est l'organe exécutif de Lausanne Région. Il est composé de 7 syndics. M. Thierry Amy en assure la présidence. Notre syndic Etienne Fleury, est l'un des deux représentants du secteur Nord.

Le BC examine le travail des commissions de Lausanne Région et de son secrétariat général, valide les dépenses et décide de la suite à donner aux dossiers qui lui sont soumis.

Financement

Le secrétariat général est en charge de la préparation du budget et du suivi financier. Le contrôle et la validation des dépenses sont des missions attribuées au Bureau de coordination.

En 2021, la fiduciaire Fidinter SA à Lausanne a effectué le suivi comptable de l'association et Intermandat SA a été chargée de la révision comptable.

Le fonctionnement de Lausanne Région est essentiellement assuré par les cotisations des communes membres. Une cotisation de CHF 7.50 par habitant a été déterminée pour l'année 2021.

II - 4.3 - Commission Prévention et dépendances

Membre : Mme Martine Lob

La commission Prévention et dépendances gère plusieurs projets liés à la prévention des addictions et préavise l'attribution des subventions. Elle soutient également des actions de prévention menées par les communes ou par des institutions reconnues.

Elle a aussi pour mission de mettre en réseau les acteurs concernés par la prévention des addictions, c'est-à-dire les municipalités et les professionnels de la branche.

Sur demande de la commission Prévention et dépendances, Lausanne Région a débuté en 2020 une étude de terrain sur les jeunes et l'espace public. L'objectif de cette étude exploratoire est de faire émerger différentes idées, recommandations et pistes de réflexion permettant d'atteindre une population jeune, aujourd'hui très active sur les espaces numériques, mais aussi présente dans les espaces publics.

Conventions

Lausanne Région subventionne des institutions sur une base annuelle. Dans ce cadre, l'association régionale a établi des conventions, définissant les prestations qui seront fournies durant l'année par chacune d'elles :

Rel'ier (Fondation Le Relais)

Rel'ier est une entité qui coordonne et développe des projets dans le champ des addictions et de la précarité sociale.

Rel'aids (Fondation Le Relais)

Rel'aids se compose d'une équipe de travailleurs sociaux allant à la rencontre d'une population en situation de précarité, confrontée à des problèmes de consommation de stupéfiants.

Fleur de Pavé

L'association Fleur de Pavé apporte de l'écoute et du soutien aux péripatéticiens-ennes. Sa mission première est de diminuer les risques liés à l'exercice de la prostitution et à la consommation de produits psychotropes. Au travers d'un bus, Fleur de Pavé est présente sur place, à proximité des lieux de prostitution.

Macadam jobs à seuils bas (Fondation Mère Sofia)

Le projet pilote en trois seuils « Macadam jobs à seuils bas » a pour but de mobiliser des personnes fortement marginalisées, souvent en lien avec une addiction et en rupture avec le monde du travail depuis plusieurs années. Il s'agit de susciter chez cette frange de la population, une envie de changement vers un mieux-être, voire la reprise d'une activité professionnelle.

Fonds de prévention

En 2021, Lausanne Région a financé, via ses fonds, diverses actions de prévention :

- Campagne Prévention écrans
- Brochure Activités jeunesse extrascolaire
- Espace de cohésion sociale à Renens

II - 4.4 - Commission Enfance

Membre : Mme Jacqueline Dieperink

Présidence : M. Eduardo Camacho-Hübner, municipal à Chavannes.

La commission Enfance agit prioritairement en tant que plateforme d'échanges et d'informations entre ses membres, en matière de lois et de projets cantonaux liés à l'enfance et à l'accueil parascolaire.

Dans le cadre de sa plateforme de soutien aux activités de jeunesse, Lausanne Région a organisé, le 17 novembre 2021 au Mont-sur-Lausanne, une soirée sur le thème «Politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille – Enjeux, perspectives et recommandations».

Cette soirée était principalement destinée aux municipaux-ales des 27 communes de la région, ainsi qu'aux chef-fe-s de service en charge de l'enfance et de la jeunesse.

Lausanne Région, via sa commission Enfance, s'est dotée d'une étude basée sur l'état des lieux des prestations existantes en matière de "politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille", dans les 27 communes membres de l'association régionale.

L'étude a poursuivi plusieurs objectifs dont :

- renforcer les connaissances des élu-e-s sur la politique enfance, jeunesse et famille
- recenser les prestations existantes
- analyser les enjeux et formuler des recommandations.

Elle a permis d'obtenir :

- un document de référence abordant des notions et éléments sociologiques, des concepts et des définitions, des bases légales ainsi que des sources de financement possibles pour les communes.
- un état des lieux des prestations dans les communes de la région lausannoise, issu d'un questionnaire soumis à toutes les communes et de quatre groupes de discussion.

- des recommandations pour accompagner les communes désireuses d'implémenter ce type de politique.
- un panorama et catalogue des prestations recensées dans les communes ainsi que des prestations portées par des organismes parapublics.
- des références comprenant des documents ainsi que les coordonnées de personnes ressources pour faciliter le développement des politiques communales.

II - 4.5 - Commission Formation et Emploi des Jeunes

Membre : Mme Jacqueline Dieperink

Présidence : Mme Sylvie Pittet Blanchette, municipale à Ecublens.

La commission Formation et emploi des jeunes a pour mission de faciliter l'accès des jeunes à la formation, promouvoir les places d'apprentissage offertes par les communes, soutenir et développer des mesures d'accompagnement à la formation et mettre les divers acteurs de la formation en réseau.

Salon des métiers et de la formation

Le Salon des métiers a ouvert ses portes du 16 au 21 novembre 2021. Malgré les restrictions en vigueur et son annulation en 2020, l'édition 2021 a connu une hausse de fréquentation de près de 10% (plus de 46'500 visiteurs) par rapport à 2019 et une augmentation du nombre de classes équivalente.

Lausanne Région et la Ville de Lausanne ont partagé un stand commun pour la 5e année consécutive.

Le concept global de cette édition 2021 visait à mettre en valeur les 27 communes membres en tant qu'entreprises formatrices. Les divers messages ont porté sur :

- les communes en tant qu'employeuses de qualité avec un focus sur les attraits liés à la fonction publique;
- la quantité et la variété de l'offre en apprentissage dans les 27 communes (330 places d'apprentissage et 35 métiers diversifiés);
- les mesures régionales d'aide aux apprenti-e-s et d'accompagnement à la formation.

AppApp

Lausanne Région a soutenu les appuis aux apprentis (AppApp) et a permis l'ouverture de 59 groupes pour un total de 301 bénéficiaires

Lausanne Région assure aussi une promotion de cette mesure auprès de ses communes membres et de ses partenaires. De plus, l'association régionale a décidé de renforcer son action également auprès des entreprises et des centres de loisirs.

Le projet LIFT

L'Etablissement de la Chamberonne est inscrit au projet.

LIFT est un projet de prévention des risques de non-insertion professionnelle en fin de scolarité obligatoire. Il s'adresse aux élèves qui ne réunissent pas les bonnes conditions de départ pour intégrer le monde du travail. LIFT est proposé aux écoles secondaires, sur l'ensemble de la Suisse.

L'élément principal facilitant cette future insertion est la familiarisation au monde du travail, grâce aux places de travail hebdomadaire. Les jeunes qui participent à LIFT se rendent dans une entreprise ou une collectivité publique de leur région, 2-3 heures par semaine, en dehors de leur temps scolaire.

Les jeunes sélectionnés sont préparés, accompagnés et suivis par une personne de référence, afin d'optimiser cette sensibilisation au monde professionnel.

Lausanne Région participe à la coordination et à la promotion de ce projet auprès de ses communes et de ses partenaires. A ce jour, LIFT est proposé dans 50 établissements scolaires vaudois dont 19 dans la région lausannoise. 93 jeunes ont bénéficié de la mesure en 2021.

Le projet-pilote « Moi, mon réseau, mon futur »

Le projet a été proposé aux classes des 27 communes de la région.

Son objectif est d'inviter les élèves de 11^{ème} année à réfléchir à leurs projets professionnels par le biais de leurs qualités et de leurs réseaux. Il s'articule sur deux périodes scolaires et vise plus généralement à accompagner les élèves dans la préparation du passage de l'école obligatoire au marché du travail. Une vingtaine de coachs formés ont été engagés pour mener à bien ce projet.

Cette activité se définit comme un outil à part entière tout en étant complémentaire au travail effectué par les conseillers en orientation et les référents.

Le site www.monjob-monchoix.ch

Le site kiftontaf.ch, dédié à la formation et à l'employabilité des jeunes, a fait l'objet d'une refonte complète. En 2021, il a changé de nom de domaine et s'appelle désormais monjob-monchoix.ch. D'importantes modifications y ont été apportées en matière de contenu.

Centré sur la présentation des nombreux métiers et apprentissages proposés dans les 27 communes de Lausanne Région, le site permet aussi aux jeunes visiteurs de prendre connaissance du projet « Moi, mon réseau, mon futur ».

Les conventions

Lausanne Région subventionne des institutions sur une base annuelle. Dans ce cadre, l'association régionale a établi des conventions définissant les prestations qui seront fournies durant l'année par chacune d'elles.

Espace des inventions

L'Espace des inventions est un lieu d'éveil à la science et à la technique qui propose des expositions interactives et des ateliers pour les enfants et les familles.

L'une de ses principales vocations est de susciter l'intérêt des jeunes pour les métiers MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et sciences techniques).

Ados Pro

L'association Ados Pro offre un accompagnement personnalisé et gratuit à des jeunes entre 13 et 25 ans désireux d'entrer dans le monde professionnel. Ados Pro propose un coaching pour la réalisation de dossiers de candidature, ainsi que des bilans de compétences et des aides à l'orientation.

II - 4.6 - Commission Seniors

Membre : Mme Liliane Annen

Présidence : Mme Patricia Spack Isenring, municipale à Bussigny.

Les objectifs de la commission sont d'accompagner les communes dans leurs réflexions et leurs actions visant une « retraite active » qui valorise le savoir-faire des seniors désireux de s'investir dans des projets et le renforcement des liens qui permettent aux seniors de maintenir une vie sociale.

Outre les représentants des communes, la commission s'est entourée de trois acteurs importants du monde des seniors : Pro Senectute, Avivo et Mouvement des aînés.

Projet-pilote régional en faveur des seniors

Suite au diagnostic réalisé dans les 27 communes de la région lausannoise et du rapport subséquent, cinq axes d'actions ont été identifiés afin de soutenir les municipalités en matière de politique seniors :

- Fournir aux communes des propositions d'actions à mener au niveau local
- Coordonner les collaborations pour mutualiser les forces entre les communes
- Etablir des échanges durables entre les communes et les milieux associatifs
- Centraliser l'information
- Assurer une coordination entre les politiques publiques cantonales et communales

Pour accompagner les travaux de la commission Seniors, Lausanne Région s'est entourée d'un Chef de projets/Référent seniors régional (80%) pour une durée de trois ans.

Il est chargé de développer des actions en faveur des politiques publiques des 27 communes de la région, dans le domaine des seniors.

En décembre 2021, il a organisé et conduit la première séance de la commission Seniors où il a présenté des projets susceptibles d'être développés dans la région.

Convention

Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de Lausanne (RERS)

Le RERS donne à celles et ceux qui le désirent les moyens de s'inscrire dans un projet d'échanges et de création collective. Partant du principe que chaque personne possède des savoirs, des compétences et des connaissances, le RERS favorise cette transmission dans la réciprocité et la gratuité, via sa plateforme d'échanges.

RERS met en lien les savoirs de plusieurs générations, allant de l'apprentissage du crochet à l'enseignement des bases de l'informatique.

En 2021, plus de 145 offres d'enseignements divers sont proposées à plus de 550 membres inscrits.

II - 4.7 - Commission Transports

Présidence : Mme Tynetta Maystre, municipale à Renens.

La commission Transports de Lausanne Région est principalement chargée de gérer le déroulement des comptages quinquennaux réalisés dans l'agglomération Lausanne-Morges.

En raison de la pandémie, la campagne initiée en mars 2020 a dû être interrompue et reportée à septembre 2021. Les relevés ont été repris sous une forme allégée. Ils ont été davantage orientés sur la mobilité vélo, prenant en compte principalement les axes routiers les plus significatifs, ceux dont les données sont indispensables à la réalisation d'une analyse structurée.

Les postes ayant fait l'objet de comptages en 2020, avant leur suspension, pourront être exploités avec l'ensemble des données. Les résultats des comptages seront communiqués en 2022.

II - 4.8 - Commission Activités Sportives

Membre : Mme Giusy Sicuro

Présidence : Mme Anne Bourquin Büchi, municipale à Prilly.

La commission Activités sportives a été créée pour encourager la pratique du sport et de l'activité physique auprès de toutes les populations et toutes les générations confondues.

La commission a aussi pour mission de promouvoir les sociétés sportives locales. Le site www.guidesportif.ch, géré par Lausanne Région, recense toutes les sociétés de la région et permet aux internautes de choisir, selon leur âge et leur lieu d'habitation, les clubs sportifs les plus proches.

Lausanne Région est en outre engagée, sur demande de ses communes membres, pour gérer les participations au déficit annuel d'exploitation du Centre sportif de Malley (Vaudoise Arena).

Lausanne-sur-Mer

La 20e édition de Lausanne-sur-Mer a eu lieu aux Pyramides de Vidy en juillet-août 2021.

D'une durée de quatre semaines, ce projet entend promouvoir la pratique du sport et l'intégration des jeunes. Il propose un accès facilité à des activités sportives de qualité, à bas prix, encadrées par des jeunes.

Les infrastructures sont accessibles de mercredi à dimanche, de 14h à 20h. Plus de vingt sports différents sont proposés aux participant-e-s qui souhaitent s'initier ou pratiquer un sport sur terre ou en « mer ».

Tout comme pour les éditions précédentes, Lausanne Région a soutenu financièrement cette manifestation sportive régionale. En cette année d'anniversaire, un soutien complémentaire a été accordé via le fonds de prévention, géré par la commission Prévention et dépendances de Lausanne Région, afin de valoriser le "volet intégration" de cette manifestation.

Street Foot Challenge

L'association Street Foot Challenge a organisé, pour la quatrième année consécutive, son tournoi inter-cantonal de football de rue qui prend place dans plusieurs grandes villes romandes, dont Lausanne.

Dans chaque ville, les joueurs s'affrontent sur le terrain de street foot à 4 contre 4. La manifestation, soutenue financièrement par Lausanne Région, a pour objectif de promouvoir tant le football de rue que les arts urbains en général.

Panathlon Family Games

En 2021, une année marquée par les restrictions sanitaires, les Panathlon Family Games ont été parmi les premiers à reprendre l'organisation des manifestations sportives. La 10e édition du 23 mai 2021, a été pensée selon une nouvelle formule adaptée à la situation sanitaire.

Entre Stade Olympique, centres sportif des Bergières et de la Tuilière, sept emplacements au nord de Lausanne ont accueilli plus de 500 enfants de 8 à 14 ans qui ont pu découvrir plus de 30 sports différents.

Centre Intercommunal de Glace de Malley (Vaudoise Arena)

De 2013 à 2017, Lausanne Région avait rallié ses communes membres autour du Centre sportif de Malley (CSM), un projet de portée régionale. Aujourd'hui, l'association assume le rôle de garant de la correcte application de la convention qui règle le financement des communes en rapport au déficit des charges d'exploitation.

Chaque année, après la révision des comptes de la Vaudoise Arena, Lausanne Région calcule, via une clé de répartition financière préétablie dans la convention d'actionnaires, la somme que chaque commune versera en faveur du complexe sportif.

Pour 2021, le déficit d'exploitation a été plus élevé que prévu et supérieur aux montants communiqués par les municipalités à leurs conseils communaux. Cette situation a fortement impacté la participation des communes actionnaires.

II - 4.9 - Commission Promotion économique

Membre : M. Etienne Fleury

La Commission Promotion économique de Lausanne Région traite les points tels que la définition d'actions prioritaires de promotion économique, le renforcement des collaborations en la matière ou encore les opportunités de mise en valeur du tissu économique régional.

Guichet des entreprises

Lausanne Région offre aux entrepreneurs (ou futurs entrepreneurs) un large éventail de prestations dans le but de faciliter leur implantation ou leur développement dans l'une des 27 communes de la région.

Le Guichet des entreprises accompagne gratuitement les porteurs de projets ou les sociétés existantes, tout au long de leurs démarches.

Toutes les entreprises peuvent en bénéficier, il est conçu par Lausanne Région pour les entrepreneurs, les artisans et les indépendants.

Il est aussi un soutien actif aux nombreuses communes de la région, désireuses de développer leur pôle économique.

En 2021, plus d'une centaine d'entreprises ont sollicité le guichet à propos des mesures d'aide mises en place par le Canton et la Confédération.

Lausanne Région a été en contact étroit avec ses 27 communes, ainsi qu'avec les nombreuses entreprises qui se sont questionnées sur les procédures à appliquer et sur les aides mises à disposition par l'État de Vaud.

Au travers de son guichet, Lausanne Région propose aux entrepreneur-e-s (ou futur-e-s entrepreneur-e-s) de nombreuses prestations dans le but de faciliter leur implantation ou leur développement dans l'une des 27 communes de la région.

Cette mission s'inscrit dans une convention établie entre Lausanne Région et l'État de Vaud.

En 2021, 173 entreprises ont été reçues par le guichet, soit environ 50 entreprises de plus qu'en 2020. Ces entreprises ont globalement bénéficié de 348 prestations.

Le suivi des entreprises et des porteurs de projets a exigé en moyenne entre 3 et 5 séances d'environ 1 heure. A cela s'est ajouté un travail préparatoire additionnel d'une heure ou plus.

La majorité des entreprises ou porteurs de projets (81%) faisant appel à Lausanne Région est localisée sur le territoire régional. 35% d'entre elles proviennent de la commune de Lausanne. Le 19% restant (sur 173 demandes) émane du périmètre hors région, avec une intention de s'y implanter.

Chapitre III : Constructions – Urbanisme – Bâtiments

III - 1 - Police des constructions

III - 1.1 - Permis de construire délivrés en 2021

18 permis de construire ont été délivrés en 2021, à savoir :

	Objets d'enquête	Adresses	Parcelles
1	Transformations intérieures du magasin COOP, installation d'aérocondenseurs, isolation périphérique partielle et nouvelle marquise d'entrée et pose d'un store à toile rabattable	Rue du Pâquis 2	1208
2	Création d'une chambre froide dans un local existant au sous-sol	Rte de Lausanne 7	61
3	Changement d'affectation concernant un local dans une habitation se situant Chemin du Château 2 en zone mixte commerce et habitation. Le changement d'affectation concerne un local d'une surface commerciale de 10,60 m2	Ch. du Château 2	51
4	Bâtiment C - Transformation d'un tea-room en café-restaurant, création d'une ouverture en surcombles, transformations intérieures au sous-sol, installation d'une cheminée de ventilation et création de 8 places de stationnement	Rue du Pâquis 6	30
5	Construction d'une piscine et modification des aménagements extérieurs	Ch. du Pré Marchand 12	1680
6	Construction d'un couvert avec postes de ravitaillement de carburant	Mon Repos, Rte de Genève 17	822
7	Aménagement d'un appartement au lieu de deux. Suppression de deux velux et d'une ouverture en façade nord. Déplacement d'un velux.	Ch. du Manège 2, Le Bochet	1436
8	Agrandissement du local séchage au 2ème étage	Ch. du Châtelard 3/5	786
9	Construction d'une véranda chauffée sur la façade ouest	La Rochette, Rte de Morrens 16	1646
10	Construction d'une piscine chauffée	Ch. du Faug 10	823
11	Avenant au permis de construire 757/20 pour la construction d'un couvert sur la terrasse ouest	Ch. des Grands-Champs 45	695
12	Avenant au permis de construire n° 783/21 pour l'agrandissement d'une piscine chauffée	Ch. du Faug 10	823
13	Création d'un jardin d'hiver non chauffé	Ch. de Sorécot 18	1654
14	Pose d'une citerne diesel de 12'000 l. dans le hangar agricole	Ch. du Bouzenet 30	1524
15	Transformation de l'agence bancaire, transformations intérieures, pose d'un nouveau couvert, modification des ouvertures en façade est, pose de panneaux photovoltaïques	Rue du Pâquis 1	40
16	Agrandissement de l'habitation existante	Ch. de Sorécot 69	1606
17	Système de purification de l'air vicié de cuisine professionnelle	Rte de Genève 9b	1311 DDP1322
18	Démolition des bâtiments ECA n°244 et B38, construction de deux villas individuelles avec couvert à voiture et piscine extérieure	Ch. de Martheray 2	531

Par ailleurs, plusieurs constructions de minime importance ont été autorisées avec dispense d'enquête, ceci en application de l'art. 111 de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC).

III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité

La commission a délivré 2 permis d'habiter ou d'utiliser pour les dossiers suivants :

- Ch. de Sorécot 55
- Ch. de Mon Repos 3 et 5

III - 2 - Urbanisme

III - 2.1 - Assainissement du bruit routier – Paroi anti-bruit à la route de Genève

Pour rappel :

Alors que les travaux pour la pose des éléments de paroi préfabriqués venaient d'être terminés, nous avons constaté qu'une erreur avait été commise dans le report des distances de visibilité à respecter à la sortie des accès riverains définies dans les normes VSS (association suisse des professionnels de la route et des transports).

Après de nombreuses discussions avec la Direction générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) et le bureau d'ingénieur, nous arrivions à la conclusion que la position de la paroi devait être modifiée afin de respecter les normes en vigueur.

Les travaux pour la modification de la paroi ont été réalisés fin juin 2021.

La Municipalité a eu des retours positifs des riverains concernant ces travaux. Ils n'ont pas été superflus et apportent une réelle amélioration de la visibilité pour les véhicules qui sortent sur la route de Genève.

La commune a accepté de participer aux coûts de cette modification, pour un montant de CHF 4'520.-, soit environ 15% du coût total de la correction.

III - 2.2 - Giratoires Mon Repos, Bel-Air et route de Genève

Pour rappel :

Depuis plusieurs années, l'augmentation du trafic sur le contournement du village engendre des surcharges importantes, notamment aux giratoires de Bel-Air et Mon Repos aux heures de pointe du matin et du soir. La conséquence en est un important trafic de transit au centre du village.

Sous réserve de l'approbation de la Commission des finances du Grand Conseil, le Conseil d'État a accordé, le 13 janvier 2021, un crédit de Fr. 400'000.- pour la part cantonale des études de requalification des giratoires Bel-Air et Mon-Repos du contournement sud de Cheseaux.

En 2021, suite à l'acceptation des crédits d'études, le mandat d'ingénieur a été confié au consortium du Groupement BIGS, regroupant les bureaux Schopfer & Niggli et IUB Engineering SA avec le mandat de géomètre en sous-traitance qui est confié au bureau Renaud et Burnand SA.

Dès lors, les études se sont poursuivies en vue d'établir le projet selon les principes fixés par l'étude préliminaire.

Le dossier d'avant-projet a été finalisé en décembre afin d'être soumis à l'examen préalable des services cantonaux début 2022.

III - 2.3 – Système de gestion des zones d'activité

Pour rappel :

Une démarche participative a été organisée par le Canton sur la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) et deux ateliers ont eu lieu en septembre et novembre 2020 avec le Canton et les communes du périmètre.

Suite aux deux ateliers, les services cantonaux ont travaillé sur la mise au point du système de gestion des zones d'activité.

En décembre 2021, un 3^{ème} atelier a été organisé afin de présenter aux techniciens communaux les mesures cadres, les mesures de planification et les principes de gestion, ceci afin d'avoir un premier retour pour affiner le projet en vue de le mettre en consultation auprès des communes en 2022.

III - 2.4 – Plan Partiel d'Affectation (PPA) Le Pâquis

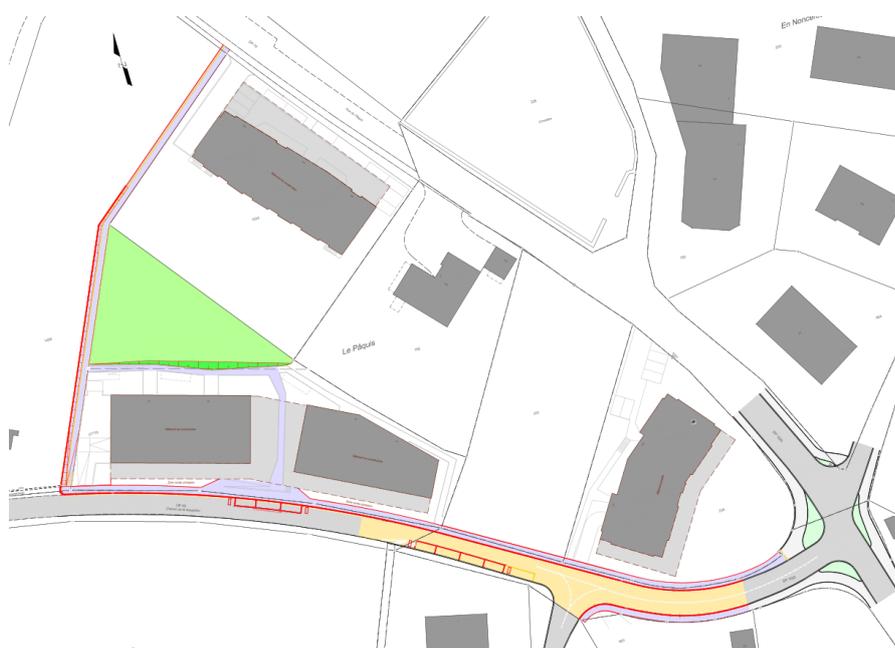
En lien avec le PPA « Le Pâquis », nous avons entrepris les démarches pour la réalisation des cheminements publics prévus dans le plan afin qu'ils puissent être réalisés pour fin 2022, ce qui correspondra à la fin des travaux des bâtiments en constructions au chemin de la Saugettaz 4 et 6.

Pour rappel, le plan prévoit la création d'un trottoir au nord du chemin de la Saugettaz, d'une liaison piétonnière le long des jardins potagers et d'une liaison qui passe à l'intérieur du périmètre des deux bâtiments en construction pour rejoindre la future place de jeux.

Il est précisé que ces chemins doivent être adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Un dossier d'enquête a été établi pour la création d'une liaison piétonnière entre la rue du Pâquis et le chemin de la Saugettaz conforme aux règles d'accès de la Loi sur l'égalité pour les handicapés(LHand), afin d'être déposé début 2022.

De plus, un appel d'offres pour les travaux de génie civil selon les marchés publics a été lancé en décembre 2021.



III - 2.5 – PPA Nonceret - La Croix

Comme pour 2020, l'assemblée générale du syndicat d'amélioration foncière a été purement statutaire.

Initialement prévue en décembre 2021, l'assemblée générale a dû être annulée au dernier moment et reportée à janvier 2022 afin de permettre au président d'être présent. Dès lors, la séance aura notamment pour objet le bouclage des comptes 2020 et 2021.

III - 2.6 – PPA Grand-Pré Sud - secteur C

Pour rappel :

Le PPA, dans ses mesures d'équipement, prévoit la création d'une liaison de mobilité douce entre les quartiers de Mon Repos et du Grand Pré.

Un avant-projet a été établi et transmis au Canton en janvier 2021 pour un examen préliminaire.

Suite au retour du Canton, nous avons finalisé les documents pour l'examen préalable selon la procédure LRou (Loi sur les routes) afin que le dossier puisse être remis au voyer des routes début 2022.

Ce projet fera l'objet d'une enquête publique, ainsi que d'un préavis municipal pour la demande de financement des travaux.



III - 2.7 - PPA Châtelard

Pour rappel :

Le PPA prévoit différentes mesures pour améliorer notamment la mobilité douce par la création de nouveaux cheminements et trottoirs, des aménagements paysagers, la création d'un domaine public, des aménagements routiers et une étude qui doit être réalisée pour vérifier la pertinence ou non de créer de nouveaux arrêts de bus.

Un mandat d'ingénieurs et géomètre a été confié au printemps 2021 pour l'élaboration d'un avant-projet conforme aux mesures d'équipement prévues dans le PPA.

Une expertise des chaussées et des sondages ont été réalisés durant l'été afin de connaître plus précisément le dimensionnement, la structure, les matériaux et l'état des chaussées existantes qui seront remises à la commune lors de la création du nouveau domaine public.

Le dossier pour l'examen préalable a été finalisé en décembre et pourra dès lors être remis au voyer des routes début 2022.

Nous gardons comme objectif que les aménagements soient réalisés à la mise en exploitation des bâtiments du nouveau complexe d'activités « PULSE ».

Ce projet fera l'objet d'une enquête publique, et d'un préavis municipal pour la demande de financement des travaux.

III - 2.8 - Requalification de la rue du Pâquis

Pour rappel :

Le préavis pour le crédit d'ouvrage a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 23 juin 2020 et les travaux ont pu débuter dans la continuité des travaux réalisés pour la construction du collecteur d'eaux claires (préavis 43/2020).

Les travaux ont pu se poursuivre en 2021, dans le respect des mesures COVID, et se sont terminés en juin.

Après plusieurs reports en raison de conditions météorologiques défavorables, la pose de la couche de roulement des revêtements bitumineux a eu lieu en septembre.



III - 2.9 - Requalification de la rte d'Yverdon, rte de Morrens, ch. Derrière-la-Ville

L'étude de requalification de la route d'Yverdon, route de Morrens et chemin de Derrière-la-Ville a été lancée courant 2021.

Dans la continuité des aménagements réalisés à la rue du Pâquis, le projet prévoit la réfection complète de la route d'Yverdon avec la création de trottoirs de 2m de largeur des deux côtés de la chaussée. La chaussée aura une largeur de 6m avec deux rétrécissements pour modérer la vitesse des véhicules et la vitesse y sera limitée à 30km/h.

La route de Morrens sera réfectionnée sur sa première portion jusqu'au carrefour du chemin de Champ-Pamont et du chemin de Derrière-la-Ville.

Les trottoirs des deux côtés de la chaussée seront élargis à une largeur de 2m.

La vitesse sera abaissée à 30km/h à la route de Morrens ainsi que sur le chemin de Champ-Pamont. Des éléments de modération de trafic seront prévus afin que la limitation de vitesse soit respectée.

Au chemin de Derrière-la-Ville, il est prévu de créer une zone de rencontre à 20 km/h afin de donner la priorité aux élèves et piétons et sécuriser ainsi la zone scolaire.

Dans une zone 20, le piéton est prioritaire mais il ne doit pas gêner inutilement les véhicules et le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par des signaux ou des marquages.

Les trottoirs seront supprimés et des aménagements seront réalisés afin que la limitation de vitesse soit respectée.

III - 2.10 - Fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable

La commune a encaissé Fr. 62'765.25 de taxes prélevées avec l'électricité.

69 demandes ont été subventionnées, pour un montant global de Fr. 54'144.55.

Genre de demande	Nombre de demandes formulées	Nombre de demandes acceptées	Montant total versé par la commune
Installation solaire thermique	1	1	3'000.00
Installation solaire photovoltaïque	13	13	29'844.55
Chauffage au bois	-	-	0.00
Pompe à chaleur	4	4	6'000.00
Vélo électrique	51	51	15'300.00
Plan de mobilité d'entreprise	-	-	0.00
TOTAL	69	69	54'144.55

III - 3 – Commission consultative d'urbanisme (CCU)

La nomination d'une nouvelle CCU pour la législature 2021-2026 est en cours de processus, aucun dossier n'ayant nécessité sa mise en œuvre en 2021.

Chapitre IV : Sécurité publique - Protection civile - Service du feu

IV - 1 - Sécurité publique

IV - 1.1 - Effectifs

M. Antoine Simond, à 100 %, responsable de la police administrative et assistant de sécurité publique (ASP). Il est secondé par M. Milos Dangubic et notre apprentie, pour certaines tâches administratives soit, saisie dans le système informatique des amendes d'ordre, suivi du paiement des amendes, établissement des rappels, sommations et ordonnances pénales ; établissement des ordonnances pénales suite aux dénonciations privées (mise à ban) ; gestion du registre des entreprises basées sur la commune, recharge des cartes électroniques pour les horodateurs, établissement des autorisations de stationner (macaron).

IV - 1.2 - Emploi du temps

Parmi les tâches principales, relevons : contrôle du stationnement et des chemins interdits à la circulation, patrouilles en localité (motorisées, en VTT ou pédestres) prévention auprès des jeunes, contrôle de la propreté et qualité du domaine public, contrôle (engins) des places de jeux communales, surveillance du respect des lois et règlements communaux, surveillance aux abords des établissements scolaires (principalement aux entrées et sorties des classes), manifestations, service de parcage et régulation du trafic, convois funèbres, inhumations au cimetière ; intervention lors d'accidents de la circulation ayant entraînés des dommages matériels au mobilier urbain (candélabres, poteaux, bancs etc.) ; intervention et dépôt de plaintes (en ligne) lors de dommages (dégâts, tags) à la propriété sur des biens communaux (mobilier urbain, immeubles).

La signalisation routière (entretien, réparation, modification, marquage) les comptages de trafic, la gestion des horodateurs sur le parking du Grand Pré (maintenance, dépannage, collecte), la gestion des radars pédagogiques (maintenance, extraction des données) la police des cimetières, le contrôle des patentes et autorisations, des permissions, l'encaissement de différentes taxes cantonales et communales, l'affichage et le contrôle des procédés de réclame, les objets perdus ou trouvés, la gestion du garde meuble lors d'expulsions d'appartement, le suivi des amendes d'ordres et des ordonnances pénales, les recherches d'images d'événements particuliers qui auraient été enregistrés via le système de vidéosurveillance de la commune et la maintenance de celui-ci, la délivrance des autorisations de stationner (pour les enseignants et les habitants) et des cartes électroniques pour les horodateurs (pour les employés des structures d'accueil) ont également occupé le service à de nombreuses reprises en 2021.

La notification des courriers officiels (commandements de payer notamment) ainsi que la rédaction de rapports en vue de naturalisation pour des personnes domiciliées ou ayant résidé à Cheseaux fait également partie des attributions, de même que le traitement des dénonciations aux mises à ban sur fonds privés.

A noter que si en 2021 il y a eu moins de travail concernant les missions pour les manifestations, cela a été remplacé par la pose de nombreuses signalisations de restriction sur les différentes places de repos, sports, zones à fortes affluences sur la commune en raison de la pandémie due au Covid-19 et au contrôle du respect des directives à suivre.

A relever que M. Antoine Simond fonctionne également comme délégué au bureau de prévention des accidents (BPA) pour la commune et comme délégué du personnel de Cheseaux auprès de la Caisse Intercommunale de Pensions (CIP).

IV - 1.2.1 - ASP rapport des activités en 2021

	2021	2020	2019
Interventions	106	109	154
pollution/routes souillées/objets sur la chaussée	13	5	6
déchets sauvages, sacs non-conformes	12	18	26
dommages, tags, vandalisme sur la propriété communale	7	4	12
aide à la Gendarmerie (circulation, recherche, stupéfiant)	3	0	3
accidents dégâts matériel, véhicules, mobilier urbain communal ou privé (sans avis à la Gendarmerie)	11	7	21
gibiers ou animaux trouvés péris ou animaux errants	7	11	11
divers (problème de voisinage, bruit, attroupements)	8	8	16
individus suspects, mendiants, gens du voyage	1	14	4
aide aux personnes (véhicule en panne, chute à domicile)	4	4	1
stationnement gênant illicite, enlèvement de véhicules, circulation interdite	33	36	46
Problèmes techniques signalisation lumineuse, éclairage	7	2	8
Contrôles/Manifestations/Patrouilles/Services préventifs	543	547	469
contrôle du stationnement	117	123	102
contrôle de circulation (interdiction de circuler)	23	30	15
visionnement images vidéosurveillance suite événements	11	32	35
prévention routière, contrôle aux abords des écoles	54	44	44
patrouilles de surveillance, sensibilisation sur le territoire communal (motorisée, pédestre ou en VTT)	120	107	66
pose de signalisation pour manifestation, entretien/pose signalisation routière, pose signalisation CoVID	147	138	178
Services pour manifestations, inhumations, chantiers, marquage	71	73	29
Dénonciations	502	550	640
amendes d'ordre (stationnement, interdiction de circuler)	380	431	550
ordonnances pénales suite dénonciations privées	96	69	44

ordonnances pénales mises à ban communales	2	3	15
rapport dénonciation suite infractions (loi sur la circulation)	4	3	4
rapport dénonciation suite infraction au RG Police	15	42	6
rapport dénonciation suite infraction au RG Déchets	5	2	21
Rappels suite Amendes d'ordre (AO) non payées	32	76	103
Ordonnances pénales suite AO non payées	8	17	48
Notification des commandements de payer	164	119	165
Rapports de naturalisation	11	10	10
Rapports objets trouvés	76	54	68
Affichage divers (enquêtes, officiels, sociétés...)	94	113	100

IV - 1.3 - Contrôle des denrées alimentaires

Le laboratoire cantonal transmet régulièrement ses procès-verbaux d'inspections qui sont effectuées dans les divers établissements publics, commerces de détail, salons de coiffures et manifestations diverses. Aucun manquement important n'a été relevé en 2021.

IV - 1.4 - Inhumations, cimetière

21 personnes habitants sur la Commune de Cheseaux sont décédées durant l'année 2021 dont 4 personnes à l'EMS Primeroche du Grand Pré (2 inscrites en résidence secondaire). Deux inhumations de corps, une inhumation cinéraire, quatre inhumations cinéraires au columbarium et deux inhumations cinéraires au Jardin du Souvenir ont eu lieu au cimetière de Cheseaux. Douze personnes ont été inhumées hors de la commune.

IV - 1.5 - Formation continue

M. Antoine Simond a suivi un demi-jour de cours de perfectionnement BPA.

IV - 1.6 - Police Cantonale-Gendarmerie: délits sur Cheseaux

Statistique de la police cantonale	2021	2020	2019
Infractions au code pénal	114	86	121
Infractions à la loi sur les stupéfiants	2	0	9
Circulation			
Accidents traités par la Gendarmerie sur le territoire communal	47	30	31
Accidents dégâts matériels	37	16	27
Accidents avec blessés	4	3	4
Accidents avec animaux	6	11	NC

IV - 2 - Protection civile

IV - 2.1 - Généralités

Un contrat de droit administratif, liant les Communes de Cheseaux, Epalinges, Jouxens-Mézery, Le Mont et Romanel avec la Commune de Lausanne, a été signé au début de l'année 2015, et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015.

IV - 2.2 -Tâches générales

La protection civile accomplit les tâches principales suivantes :

- garantir le niveau technique et opérationnel de l'organisation régionale de protection civile (ORPC)
- organiser et diriger les cours de compétence communale
- collaborer avec les autres entités et les partenaires en matière de formation et d'engagement
- coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements

IV - 2.3 - Effectifs

Evolution de l'effectif des astreints de la protection civile :

2021	2020	2019	2018	2017
802	1'176	1'196	1'254	1'393

Au 1er janvier, le bataillon de l'ORPC Lausanne-District s'est vu réduire ses ressources de milice, ceci suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi 2021. La conséquence directe est une diminution de 400 astreints. Ceci correspond à 30% des effectifs totaux, dont 50% de cadres. Cette situation va nécessiter pour les prochaines années un recrutement accru de nouveaux cadres pour maintenir la capacité opérationnelle connue jusqu'à ce jour.

IV - 2.4 - Interventions

Dans le cadre de la pandémie, le commandement cantonal a formé des bataillons régionaux. Les ORPC Ouest-lausannois et Oron-Lavaux ont rejoint l'ORPC Lausanne-District, afin de former le Bataillon Centre. Depuis sa création, le bataillon est sous la conduite du commandant de l'ORPC Lausanne-District.

L'activité de la protection civile de l'ORPC Lausanne-District s'est déroulée sans interruption entre fin 2020 et 2021. L'engagement lié à la seconde vague pandémique et ses suites a débuté le 1er septembre 2020 pour se terminer le 10 octobre 2021. De multiples missions ont été attribuées au bataillon, principalement en lien avec la vaccination dans les EMS, les centres itinérants et de proximités, en subsidiarité auprès du dispositif bas-seuil lausannois et au sein des soins intensifs du CHUV.

Le bataillon a été à nouveau mobilisé dès le 6 décembre, dans le but de renforcer le Centre de vaccination de Beaulieu. La mission se poursuit au-delà de la fin de l'année 2021.

IV - 2.5 - Collaborations (internes et externes)

La situation actuelle a mis en veille plusieurs collaborations, lesquelles seront réactivées en 2022 si la situation pandémique le permet. De par la nature de son engagement pour COVID-19, seule une collaboration étroite avec le CHUV a été maintenue.

IV - 2.6 - Matériel, équipement et infrastructures

Suite au départ de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), un état des lieux de sortie des locaux de Créतालaison au Mont-sur-Lausanne a été réalisé par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) en collaboration avec plusieurs représentants de la Municipalité du Mont-sur-Lausanne et de notre organisation.

Des travaux de remise en état sanitaire ont été entrepris dans le bâtiment de la Rouvraie afin de remettre en conformité certaines installations techniques.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population, a nécessité auprès de notre section logistique, la restitution des équipements personnels de 562 miliciens libérés de l'obligation de servir.

IV - 2.7 - Formation

Malgré un important engagement COVID-19, plusieurs formations de spécialistes ont été dispensées :

- perfectionnement de l'état-major de l'ORPC Lausanne-District;
- cadres de notre compagnie d'intervention régionale;
- domaine de la protection des biens culturels (PBC);
- domaine de l'antichute.

IV - 2.8 - Engagement des volontaires et miliciens

6'435 jours de service ont été accomplis en 2021.

IV - 2.9 - Essai annuel des sirènes

Les sirènes fixes et mobiles ont toutes été déclenchées selon le processus usuel. Lors du premier essai de déclenchement, une seule a présenté un défaut (déclenchement automatique) et 3 au second essai (déclenchement manuel).

IV - 3 - Service du Feu



IV - 3.1 - Effectif du SDIS La Mèbre

Une très légère baisse des effectifs est à constater sur l'ensemble des sites du SDIS.

L'effectif des recrues est également en légère baisse. Cette baisse du nombre de recrues est observée au niveau cantonal. Le recrutement 2021 a néanmoins permis d'engager 12 nouvelles recrues qui effectueront la formation de base de sapeur-pompier tout au long de l'année 2022.

Mouvements de personnel, durant l'année 2021 :

- 23 arrivées • 24 départs

Dans une très large majorité, les départs sont dus à des déménagements ou des raisons professionnelles.

L'effectif global est le suivant :

Site	Cheseaux	Romanel	Le Mont
Officiers :	5	5	5
Sous- officiers :	8	5	8
Sapeurs :	19	19	16
Recrues :	4	3	9
Total	36	32	38

Le SDIS est complété par une section de JSP (jeunes sapeurs) comprenant 21 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites.

IV - 3.2 - Composition de l'état-major

Commandant :	Maj. Luis Mendez
Quartier-maître :	Cap. Frédéric Gygax
Responsable de l'instruction :	Cap. Gaël Berthoud
Responsable logistique :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable opérationnel :	Cap. Clément Bouaraphanh
Responsable RH/communication	Cap. Lionel Marti

IV - 3.3 - Commission du feu

La commission du feu s'est réunie à deux reprises, dont notamment pour le rapport annuel du SDIS et le budget 2022.

Composition au 31.12.2021 :

Cheseaux :	Martine Lob – Présidente, Stéphane Hauert, Florence Bagnoud,
Le Mont :	Nadège Longchamp - Municipale, Michel Chardonens, Stéphane Piguet
Romanel :	Luigi Mancini – Municipal, Graziano Mancini, Thierry Chappuis
Jouxens :	Thierry Raymond – Municipal, Jean-Luc Cachin, Julien Verrey
Commandant :	Luis Mendez
SDIS :	Frédéric Gygax, Gaël Berthoud, Clément Bouaraphanh, Lionel Marti, Christophe Rauschert

IV - 3.4 - Formation – exercices communaux

87 exercices ont pu avoir lieu, compensant le manque d'exercices ayant pu être réalisés en 2020.

- 14 exercices DPS (Premiers secours).
- 4 exercices recrues.
- 2 exercices recrues complémentaires.
- 25 exercices ARI (porteurs de masque).
- 2 exercices chauffeurs.
- 2 exercices évènements naturels.
- 8 exercices officiers.
- 4 exercices sous-officiers.
- 10 exercices formations spécifiques.
- 16 exercices et séances d'état-major.

Ces formations permettent non seulement de consolider et d'augmenter les connaissances, mais elles contribuent également au maintien de la cohésion entre les sapeurs ainsi qu'à l'esprit d'équipe.

IV - 3.5 - Formation – cours cantonaux

Comme chaque année, un grand nombre de sapeurs-pompiers ont pu parfaire et développer leurs compétences en suivant divers cours cantonaux. Pour 2021, ce ne sont pas moins de **1603** heures de cours qui ont été suivies. Ces formations peuvent avoir lieu au centre de formation de l'ECA, mais également dans tout le canton.

- 3 sapeurs ont été formés pour intervenir dans le détachement de premier-secours.
- 2 sapeurs ont obtenu le permis de conduire C1 « 118 ».
- 1 officier a obtenu son diplôme d'instructeur fédéral.
- 1 soirée de formation continue pour les formateurs.
- 2 exercices en collaboration avec l'école d'ambulanciers.

IV - 3.6 - Interventions du corps

	2021	2020	2019	2018
Feux	31	13	27	22
Alarmes automatiques	12	17	15	19
Inondations	39	44	22	18
Sauvetages	18	8	8	6
Divers	-	22	12	22
Total	100	104	84	87

IV - 3.7 – Services supplémentaires et représentations

Lors de la fête nationale du 1er août, notre SDIS a été engagé pour la sécurisation du feu sur 3 communes.

Notre SDIS organise le passeport vacances pour les enfants sur 3 communes.

Notre SDIS a été représenté à l'assemblée de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers, ainsi qu'à la conférence annuelle des commandants du canton.

Chapitre V : Travaux - Routes - Epuration - Déchets – Forêts - Domaines

V - 1 - Travaux

L'équipe en place, sous la conduite de M. Eric Bourqui, chef de voirie, a eu un cahier des charges bien rempli, tant les travaux confiés sont nombreux et divers. De nombreuses tâches supplémentaires viennent régulièrement étoffer un emploi du temps déjà fourni.



M. Lorenzo Malizan a remplacé M. Domingues, démissionnaire au 31 décembre 2020. Suite à ce départ, M. Philippe Corday a été nommé adjoint du chef de voirie.

Nos effectifs étaient donc les suivants à fin 2021 :

- Chef de voirie :	M. Eric Bourqui	100 %
- Adjoint du chef :	M. Philippe Corday	100 %
- Employés :	M. Dimitri Gindre	100 %
	M. Lorenzo Malizan	100 %
	M. David Morand	100 %
	M. Marc Oppliger	100 %
	M. Martinho Pires Dias	100 %
	M. Simon Veulliez	100 %
- Apprenti	M. Hugo Hegel	

Soit 8 employés à plein temps et un apprenti.

Le tableau ci-dessous résume la part du temps de travail consacrée à chacune des tâches principales.

Tâches	2021	2020	2019
Terrains de football, gazons	3.9 %	4.35 %	3.34 %
Parcs et cimetière	19.8 %	23.14 %	25.25 %
Forêts / fauchage et exploitation	2.4 %	2.84 %	2.82 %
Collecteurs, grilles, ruisseaux	2.8 %	3.57 %	3.03 %
Routes / chemins balayage	10.8 %	10.89 %	11.28 %
Routes / chemins réparation	7.9 %	6.26 %	4.04 %
Routes / chemins fauchage	2.6 %	3.18 %	2.93 %
Neige	7.7 %	4.42 %	6.35 %
Véhicules et machines	4.6 %	4.11 %	3.96 %
Voirie divers	18.3 %	18.17 %	16.10 %
Ecoles et Sociétés	2.6 %	1.05 %	3.36 %
Déchetterie	16.6 %	18.02 %	17.54 %

V - 2 - Routes et chemins

Tous les quinze jours environ, un grand balayage est effectué avec la participation d'une entreprise extérieure (sauf les chemins agricoles), ce qui a représenté **19** interventions en 2021 (période hivernale exclue).

Les autres tâches courantes ont été l'entretien et le balayage des chemins agricoles et forestiers (balayage après les travaux des champs, ramassage des feuilles et des branches dans les rigoles et déversoirs, gravillonnage pour réfection sommaire des chemins).

Outre les travaux courants, il faut relever entre autres :

- Création d'un trottoir au Grand-Pré
- Pose d'éclairage sur le chemin piétonnier de la Plantaz
- Terrassement et travaux divers au refuge pour électricité et fosse
- Aménagement barrières autour du collège DLV et cour d'école
- Réfection du chemin piétonnier reliant la Saugettaz à la Maison de commune
- Aménagements au cimetière
- Modification de l'accès à la butte de Champ-Pamont et remise en état
- Modification et pose de nouveaux panneaux pour les votations/élections

V- 3 - Domaine communal

Surface totale du territoire : **458 ha**

Zone agricole : 255 ha

Surface forestière : 62 ha

Surface forestière exploitable dont la commune est propriétaire : 38.5 ha

V - 4 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge

V - 4.1 - Généralités

En tant que propriétaire forestier public, notre commune fait partie du Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge, qui a le statut juridique d'une association de droit public.

Communes partenaires :

Bussigny-près-Lausanne - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne – Crissier – Ecublens – Jouxten-Mézery – Mex – Penthaz – Prilly – Romanel-sur-Lausanne – Renens – St-Sulpice – Sullens – Villars-Ste-Croix – Vufflens-la-Ville.

V - 4.2 - Surfaces forestières gérées

444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)

228 hectares de forêts privées (environ 500 propriétaires)

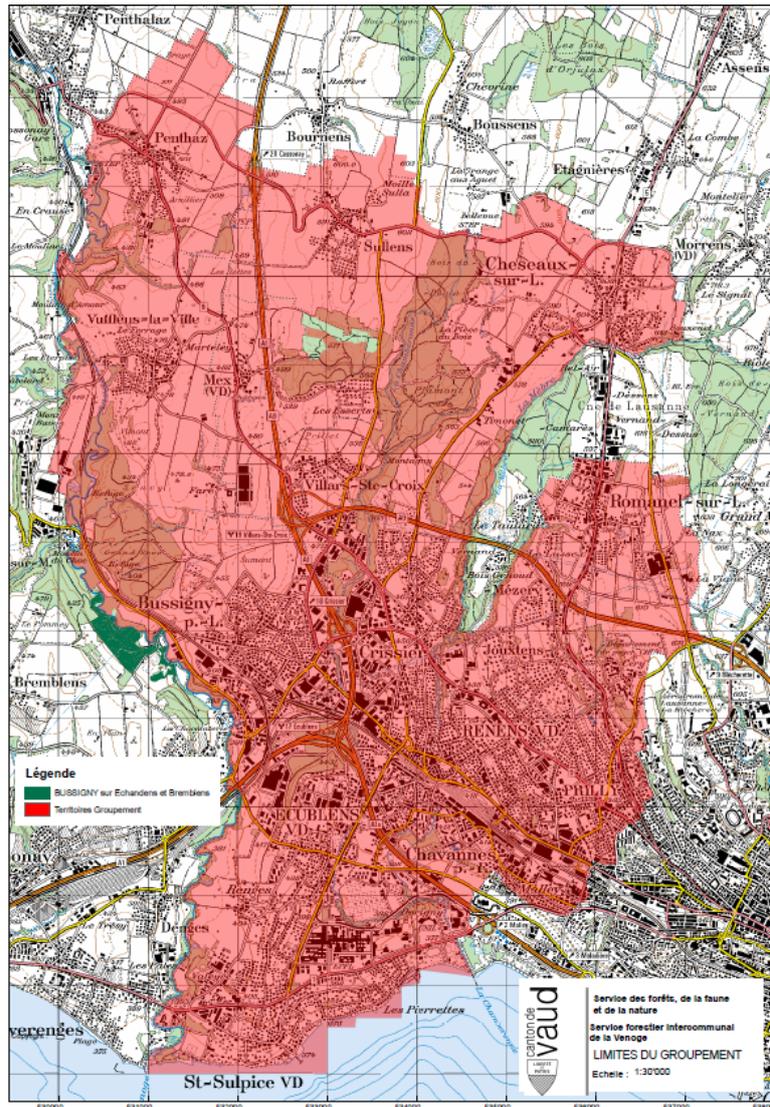
V - 4.3 - But et structure légale

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois une fonction d'autorité publique (représentant du Canton) et de gestionnaire des forêts communales.

La définition de l'entité groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité :

Législature 2021-2026 :

Présidente du comité	Mme Paola Kaeslin, Municipale de Bussigny
Vice-Président du comité	M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens
Membre du comité	M. Denis Favre, Municipal de Romanel
Secrétaire du comité	M. Laurent Robert
Président de l'assemblée	M. Laurent Bovay, Syndic de Crissier
Vice-Président de l'assemblée	M. Maurizio Mattia, Municipal de Prilly



V - 4.4 - Contrats de gestion

Notre commune est liée par un contrat de gestion, degré 3, avec le Groupement intercommunal de la Venoge; dès lors, la surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier, M. Laurent Robert, en collaboration avec le comité.

L'Inspecteur des forêts du 18^{ème} arrondissement veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Les travaux forestiers ont été exécutés par l'entreprise forestière EFOL Sàrl située à Sullens, l'entreprise de débardage Vincent Séchaud à Sullens et l'entreprise forestière Jean-Daniel Muhlethaler à Crissier, l'entreprise Dumauthioz à Pampigny et l'entreprise Hunziker, spécialisée dans les émondages. Toutes ces entreprises répondent aux normes de sécurité.

V - 4.5 - Bois prélevé sur le Groupement forestier

Sur l'ensemble des propriétés communales du Groupement il a été prélevé 3'097 m³ de bois (3'820 m³ en 2020).

V - 4.6 - Convention avec l'Etat

Le Groupement a signé une convention dans laquelle il s'engage à mettre à disposition de l'Etat, son garde forestier, pour les tâches étatiques uniquement, et selon un tarif calculé en fonction de la complexité de la gestion forestière propre à chaque groupement.

V - 4.7 - Subventions

Projet « soins aux rajeunissements » 2020-2024

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

Projet de forêts protectrices 2020-2024

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Mèbre, de la Sorge et de la Venoge sont indemnisés sur la base de forfait à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

V - 4.8 - Plantations forestières

Grâce à la colonisation naturelle des surfaces, nous n'avons recours aux plantations, que d'une manière marginale. Ce procédé est devenu un standard et fait partie des critères qui permettent d'obtenir la certification de nos forêts.

Néanmoins, le comité est attentif aux impacts du réchauffement planétaire et à son influence sur la modification de la végétation. Aussi, nous avons réalisé des plantations de chênes qui devraient être plus résistants à la hausse de la température.

V - 4.9 - Sylviculture et fauchage (214'000 m2)

Il s'agit des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Les arbres ou les tiges ont une hauteur qui varie entre 2 m. et 18 m. selon l'âge des peuplements. Pour Cheseaux, la surface concernée est de 59'200 m2.

V - 4.10 - Eclaircies forestières normales (1'850 m3)

Il s'agit des travaux de coupes normales effectuées en respectant le plan de gestion des forêts de chaque commune. Pour Cheseaux les travaux ont porté sur 351 m3.

V - 4.11 - Chablis sur propriétés privées (484 m3)

Le terme "chablis" désigne les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par les parasites. A noter que le Garde forestier procède à une inspection officielle des propriétés forestières communales situées à proximité d'infrastructures. Pour Cheseaux les travaux ont porté sur 45 m3.

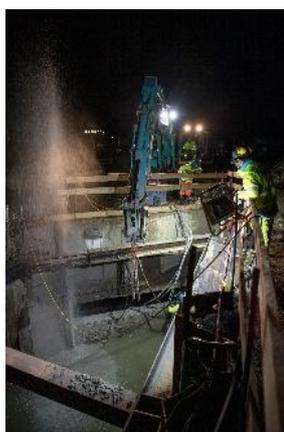
V - 5 - Epuration des eaux

V - 5.1 - Activités de la STEP de Vidy (exploitée par la société Epura SA)

Le premier semestre 2021 a principalement été consacré à des travaux de finition par divers corps de métier (sanitaire, chauffage, protection incendie, etc.) dans les bâtiments en exploitation du prétraitement, du traitement primaire, du traitement des boues et de la désodorisation.

La réalisation du laboratoire, permettant d'effectuer les analyses courantes indispensables aux contrôles de fonctionnement des procédés, a été achevée en février.

A la fin du 1^{er} semestre, la filière complète du biogaz (production dans les digesteurs, stockage dans les gazomètres, épuration et injection dans le réseau de gaz naturel) a été mise en service. Après avoir achevé la pose et le raccordement des équipements électromécaniques (conduites, torchères, gazomètres, ventilateurs, équipements de sécurité, etc.), une phase de chauffe des digesteurs remplis d'eau a été nécessaire, avant l'introduction de boues provenant des digesteurs des STEP de Morges et de Pully. Ces apports ont permis d'accélérer le démarrage de la digestion des boues et ainsi d'atteindre rapidement la production de biogaz attendue.



Au second semestre 2021, les procédés biologique et physico-chimique datant des années 1960, respectivement des années 1970 ont été arrêtés. Dès lors, le 13 septembre, après l'abattage de plusieurs arbres par une entreprise spécialisée et la vidange de certains ouvrages par l'exploitant, les travaux de génie civil de la phase 3 de construction ont démarré, avec pour objectif la réalisation du traitement biologique.

L'entreprise a également œuvré à la création d'un canal de by-pass provisoire de l'eau traitée, permettant ainsi de condamner l'ancien canal exutoire situé partiellement dans la zone de construction du nouveau traitement. La mise en service de ce canal provisoire a nécessité plusieurs opérations nocturnes, avec arrêt complet de la STEP évitant ainsi tout débordement d'eau non traitée dans le milieu naturel.

En novembre, la première partie des essais finaux du procédé de désodorisation a eu lieu. Des polluants de synthèse ont été injectés et dosés en entrée de traitement, afin de garantir des taux de pollution suffisamment élevés en entrée et, surtout, mesurables en sortie de traitement, avec une bonne et fiable précision.

La fin des essais de garantie, avec mesures précises des rendements et des taux d'épuration de l'installation, se dérouleront durant le premier trimestre 2022.

V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux

Les volumes d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux parasites parvenus à la STEP (en entrée) ont atteint 43.6 millions de m³. Cet accroissement (+14% par rapport aux 38.1 millions de m³ en 2020), comme celui des volumes déversés (+83%) s'expliquent par une pluviométrie plus importante en 2021. Il faut rappeler néanmoins que les eaux déversées en entrée de STEP passent d'abord au travers de deux dégrilleurs d'orage qui permettent de capter et d'en extraire les plus gros détritiques, avant de rejoindre l'exutoire en direction du lac.

Les précipitations cumulées s'élèvent à 1'305 mm en 2021, supérieurs aux 1'116 mm de l'année précédente, et se situant au-dessus de la moyenne attendue de 1'000 à 1'200 mm par an.

V - 5.3 - Consommation et coût moyen

Pour Cheseaux, la quantité facturée est de 386'556 m³ (2020 : 342'971 m³), y compris l'entreprise Bell.

Globalement, la charge nette par mètre cube d'eau consommée s'élève pour 2021 à Fr. 0,96803, plus TVA (Fr. 0,81944 en 2020).

V - 5.4 - Visites

Suite à la situation sanitaire exceptionnelle de l'année 2020-2021, les visites des écoliers n'ont pas pu avoir lieu. Seuls 33 visiteurs repartis en 5 groupes ont pu bénéficier d'une visite assurée par le personnel d'exploitation de la STEP.

Pour assurer la sécurité des visiteurs, un parcours balisé est mis en place par le personnel d'exploitation et chaque visiteur est équipé d'un casque et d'une chasuble pour la durée du parcours.

V - 6 - Déchets

V - 6.1 - Situation générale de Valorsa SA

Notre commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996 Suite à diverses fusions de communes, nous partageons désormais la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres communes du canton.

La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets, action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

Le Conseil d'administration a été renouvelé en 2017. Le prochain renouvellement sera effectué courant 2022. Sa composition est la suivante :

- Jean-Daniel Luthi de Bussigny, Président, repr. Ouest Lausannois
- Bernard RoCHAT des Charbonnières, vice-Président, Jura-Nord vaudois
- Pierre Hämmerli de Cheseaux, Lausanne
- Patricia Zurcher de Renens, Ouest Lausannois
- Patrick Agassis de Mont-la-Ville, Morges
- Philippe Besson de Penthaz, Gros-de-Vaud
- Pierre Bruni de Bercher, Gros-de-Vaud
- Bernard Ebener de Cossonay, Morges
- Frédéric Gabriel de Lonay, Morges

De même, notre commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres : GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant.

VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.

En 2021, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets), propriété des périmètres de gestion. Pour raison de crise sanitaire, la sensibilisation de la population à l'aide de stands dans les comptoirs régionaux et dans les déchetteries, n'a pas pu être réalisée. La campagne cantonale de communication a également pâti de la situation.

V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa

Déchets collectés	2021	2020	2019
Ordures ménagères	25'488 tonnes	24'815 tonnes	23'571 tonnes
Déchets encombrants	2'282 tonnes	2'291 tonnes	2'207 tonnes
Déchets ménagers spéciaux	244 tonnes	251 tonnes	248 tonnes
Verre	4'345 tonnes	4'448 tonnes	4'367 tonnes
Déchets industriels	6'654 tonnes	6'598 tonnes	6'862 tonnes
Boues d'épuration	6'026 tonnes	6'718 tonnes	6'724 tonnes
Déchets carnés	967 tonnes	909 tonnes	962 tonnes
Appareils électriques	353 tonnes	401 tonnes	348 tonnes



V - 6.3 - Statistiques communales

Seuls certains déchets sont encore collectés hors déchetterie, par l'entreprise mandatée.

Déchets collectés hors déchetterie (tonnes)	2021	2020	2019
Ordures ménagères	491.38	491.19	461.13
Papier	110.40	113.46	118.76
Verre	27.59	25.40	24.25
Déchets compostables	303.32	310.71	283.64

V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie)

La déchetterie intercommunale, au service des habitants de Cheseaux, Bournens et Sullens est en service depuis février 2012.

Déchets collectés à la déchetterie (tonnes)	2021	2020	2019
Objets encombrants	127.26	122.44	108.60
Déchets compostables	518.23	403.64	444.50
Papier	92.44	107.06	98.54
Carton	130.68	120.02	96.18
Verre (Trié)	206.47	195.61	186.92
Ferraille	56.60	52.63	59.98
Huiles	3020 litres	2980 litres	2610 litres
Bois	167.11	162.68	165.47
Aluminium et Fer blanc	12.24	11.46	10.31
Textiles	32.855	37.36	31.96
PET	14.13	13.91	11.97
Déchets inertes	141.07	106.12	104.09

Chapitre VI : Petite enfance – Œuvres sociales - Cultes

VI - 1 - Accueil de la petite enfance

VI - 1.1 - Réseau AJENOL

VI - 1.1.1 - Généralités

Le réseau AJENOL (Accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois) est une association qui regroupe les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Jouxkens-Mézery, Prilly, Romanel, et Sullens.

Chaque commune a un représentant au comité, composé de ce fait de 7 municipaux avec voix délibérative et de 3 membres issus des structures avec voix consultative. Mme Jacqueline Dieperink est présidente du Comité.

La Commune de Cheseaux est représentée à l'assemblée générale par 3 délégué-e-s désigné-e-s par le conseil communal.

L'AJENOL propose 16 structures d'accueil collectif (8 à Prilly, 2 à Cheseaux, 2 à Jouxkens-Mézery, 2 à Romanel et 1 à Sullens/Boussens) ainsi que 2 structures de coordination de l'accueil en milieu familial.

L'offre totale d'accueil au sein du réseau (collectif et accueil en milieu familial) est de 870 places. Un total de 1'356 enfants ont été accueillis en 2021.

Accueil en milieu familial

Les 2 structures d'accueil en milieu familial, celle de Cheseaux-Romanel-Bournens-Boussens-Sullens, et celle de Prilly-Jouxkens-Mézery, ont accueilli 375 enfants (dont 105 de Cheseaux) et disposaient à fin 2021 de 61 accueillantes en milieu familial (16 à Cheseaux), encadrées par 2 coordinatrices.

Accueil collectif

L'accueil collectif se compose de l'accueil préscolaire (garderies) et parascolaire. (APEMS et UAPE). Les 971 places totales sont réparties en 340 places préscolaires et 631 pour les enfants de 1-6P.

Les accueils pour écoliers en milieu scolaire (APEMS) sont le plus souvent situés dans des bâtiments scolaires et ont la particularité d'être fermés pendant toutes les vacances scolaires

Les unités d'accueil pour écoliers (UAPE) sont, elles, ouvertes pendant une partie des vacances scolaires

Demandes d'accueil en attente

La liste d'attente est mise à jour de manière continue, et laisse apparaître une demande non satisfaite importante, surtout en ce qui concerne la demande des plus jeunes (0-2 ans) et en accueil collectif.

La demande est en constante évolution. Après les placements d'enfants à la rentrée d'août, la demande reste assez stable jusqu'en fin d'année. En janvier 2021, il y avait 249 demandes en attente. Pour janvier 2022, il y en aura 336.

Accueil de l'enfance en période de pandémie

Depuis le début de la pandémie, des consignes sanitaires strictes ont été imposées par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) - autorité cantonale de surveillance des institutions, aux structures d'accueil et aux accueillantes en milieu familial. Ces consignes ont été modifiées en fonction de l'évolution de la pandémie.

En 2021, ce sont au total 10 versions du plan cantonal de protection qui ont été adressées aux différentes structures d'accueil.

De manière générale, les consignes sanitaires se sont régulièrement allégées. La coordination avec les directives en vigueur dans les écoles a été améliorée.

Dans le quotidien, les difficultés ont été essentiellement liées aux très nombreuses absences du personnel pour cause de pandémie : isolement et quarantaine se sont répétées tant chez les accueillantes en milieu familial (AMF) que du côté des structures d'accueil collectif. Ces absences ont imposé aux AMF et aux coordinatrices d'organiser dans l'urgence des dépannages et remplacements fréquents entre accueillantes.

Quant aux directions et aux équipes des structures, elles ont dû faire largement appel au personnel remplaçant. Aucune fermeture de lieu par manque de personnel n'a dû intervenir, grâce à une grande solidarité au sein des équipes.

VI - 1.1.2 - Activités du comité

Conventions

La convention de collaboration AJENOL signée avec le RéseauL (Lausanne) pour le quartier du Taulard et de Vernand est reconduite chaque année.

La garderie d'entreprise de la BCV La Cabane a signé une convention en 2016 lui permettant de bénéficier des subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Cette convention est aussi reconduite chaque année.

Une convention avec le réseau du Gros-de-Vaud (EFAJE) permet à des enfants d'être accueillis dans un autre réseau que celui du domicile. Trois enfants domiciliés dans le réseau AJENOL bénéficient d'un accueil dans une structure de l'EFAJE ; un enfant domicilié dans le réseau EFAJE bénéficie d'un accueil dans une structure de l'AJENOL.

Une convention a été établie avec le réseau Renens-Crissier, permettant d'offrir des places d'accueil à quelques enfants prilliérans pour une durée limitée. Actuellement un enfant bénéficie encore de cet accord.

Hors convention, une collaboration inter-réseaux a été mise en route pour permettre à deux enfants de terminer leur scolarité dans leur école dans le réseau de la région de Cossonay (AJERCO), malgré leur déménagement à Sullens.

La convention pour l'accueil d'urgence avec le jardin d'enfants Amadou, à Prilly, est reconduite chaque année.

Assemblée générale

L'AJENOL a tenu en 2021 deux Assemblées générales, le 19 juin et le 26 novembre.

L'assemblée générale de juin a adopté les comptes et le rapport d'activité. D'autre part, l'Assemblée a validé l'augmentation du rabais fratrie à 20 % et 30 %, ainsi qu'une augmentation du tarif de l'accueil collectif parascolaire. L'Assemblée a pris connaissance du nouveau site internet du réseau AJENOL.

L'assemblée générale de novembre a été essentiellement consacrée à la présentation du réseau AJENOL, car la presque totalité des délégués sont des « nouveaux venus ». L'Assemblée a élu les membres de la commission, les vérificatrices des comptes, ainsi que du Comité et de la présidence. Le budget 2022 a été adopté.

Comité

Le Comité de l'AJENOL s'est réuni 5 fois en 2021, en présence des représentantes des coordinatrices et des directrices.

Parmi les divers points abordés et tâches effectuées par le Comité et l'équipe, on peut relever :

- L'adoption des grilles tarifaires et du rabais fratrie
- La révision des règlements
- La décision de l'achat par les structures d'un petit logiciel permettant une gestion facilitée des passages d'un groupe d'âge à l'autre
- L'adoption des comptes et budget

Dans l'espoir de limiter la baisse constante des places en accueil familial, une réflexion est en cours autour d'une amélioration des conditions salariales des accueillantes en milieu familial.

D'une part, une adaptation aux normes de l'AVS doit être adoptée et d'autre part, le soutien accru du canton permettra d'améliorer les conditions salariales des AMF.

VI - 1.2 - Accueil familial de jour

VI - 1.2.1 - Mission

La structure de coordination de Cheseaux-Bournens-Boussens-Sullens a pour mission d'organiser l'accueil familial de jour de ces quatre communes conformément à la Loi sur l'accueil de jour (LAJE). Ce service aux familles constitue un des trois volets de l'accueil de jour, en parallèle avec l'accueil collectif préscolaire (garderie) et l'accueil collectif parascolaire (UAPE). Il offre aux enfants un accueil dans un cadre familial. La structure de coordination collabore étroitement avec l'Office de l'accueil de jour des enfants et le réseau AJENOL.

Les dispositions légales permettent à une accueillante en milieu familial (AMF) de garder jusqu'à 5 enfants (en comptant les siens) en même temps chez elle, à temps partiel ou à temps complet. Cette activité offre la possibilité d'ouvrir sa famille à d'autre(s) enfant(s) et de rencontrer d'autre(s) parent(s).

Les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Romanel et Sullens sont constituées en association pour exercer en commun les tâches liées à la gestion financière de l'accueil familial. La bourse de Cheseaux est notamment chargée de la gestion des salaires des AMF.

Le Comité de Direction est composé de Mmes Claudia Perrin (Romanel), Présidente, Jacqueline Dieperink (Cheseaux), trésorière et Sandrine Gaudard (Boussens), secrétaire.

VI - 1.2.2 - Tâches de la coordinatrice

Le travail de la coordinatrice, Madame Gabrielle Lerjen, a comporté principalement les points suivants :

- Rencontre des coordinatrices de la région avec l'OAJE.
- Colloques avec la coordinatrice de Prilly.
- Rencontre des futures candidates.
- Contact avec la secrétaire du réseau responsable de la liste d'attente.
- Contact avec l'administration communale de Cheseaux, concernant la facturation des prestations.
- Contact avec les directrices des garderies, de l'UAPE, de l'APEMS, ainsi que les directeurs des écoles.
- Assemblée générale annuelle de Pro Jour.
- Contact avec les parents placeurs.
- Tâches administratives et secrétariat.
- Rencontre individuelle avec les accueillantes.
- Statistiques pour le canton et le rapport de gestion de l'association.
- Rencontres avec le comité du réseau.
- Assemblée générale de l'association.
- Organisation des placements chez les accueillantes.

VI - 1.2.3 - Situation des AMF et des placements en 2021

	Bournens	Boussens	Cheseaux	Romanel	Sullens	TOTAL
<u>ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)</u>						
AMF au 1er janvier 2021	0	2	18	9	2	31
Nouvelles AMF en 2021	0	0	1	0	0	1
AMF ayant démissionné en 2021	0	2	3	1	0	6
AMF au 31 décembre 2021	0	0	16	8	2	26
<u>ENFANTS</u>						
Enfants accueillis au 1er janvier 2021	7	26	87	52	25	197
Nouveaux placements en 2021	2	5	33	9	5	54
Enfants sortis en 2021	0	8	14	13	2	37
Enfants accueillis au 31 décembre 2021	9	23	106	48	28	214

Fin 2021 pour les 5 communes, 70 enfants sont en attente d'un placement, Ce sont essentiellement des bébés, plus difficiles à placer (exemple : limite du nombre de bébés accueillis simultanément, l'AMF qui a elle-même un bébé ou l'AMF qui ne désire plus accueillir de bébé).

Parmi les demandes de placement non résolues, certaines ont été annulées par les parents placeurs qui ont trouvé eux-mêmes une autre solution d'accueil pour leurs enfants telles que grands-parents, crèches ou garderies, déménagement, etc.

Nous accueillons à Cheseaux 2 enfants venant d'autres communes (Prilly et Jouxens) alors que 5 enfants de Cheseaux sont accueillis à Romanel.

VI - 1.3 - Accueil collectif de jour

L'association des structures d'accueil de la Chamberonne (ASAC), gère 3 structures d'accueil :

- L'UAPE « Les Funambules », à Cheseaux, qui compte 85 places d'accueil pour les enfants de 1 à 6 P
- La garderie « La Galipette », à Cheseaux, qui offre, depuis la rentrée d'août 2021, 59 places (soit 3 de plus) pour les enfants dès 14 semaines jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire
- L'APEMS de Sullens, qui offre 36 places pour les enfants de 1 à 6P. Son antenne de Bousens offre 24 places supplémentaires à midi. Ces deux structures sont fermées le mercredi (sauf le matin de 7h à 8h30 à Sullens), ainsi que pendant les vacances scolaires.

Composition du Comité

Le comité, élu par l'assemblée générale du 23 juin 2021 se compose des membres suivants :

M.	Kim Roachat	Président
Mme	Jacqueline Dieperink	Vice-présidente (Commune de Cheseaux)
Mme	Marie-Christine Pitton	Membre (Commune de Sullens)
Mme	Sandrine Gaudard	Membre (Commune de Bousens)
M.	Jean-Marc Weber	Membre (Commune de Bournens)

Les directrices des structures assistent aux séances avec voix consultative :

Mme Véronique Gagnaux	Directrice de l'UAPE les Funambules et de la Galipette
Mme Judit Sirko	Directrice de l'APEMS de Sullens

Les PV sont tenus par la secrétaire de l'association, Mme Nathalie Barrillet.

Activités

Le comité a tenu 5 séances plénières durant l'année 2021. Il a accompli les tâches statutaires qui lui sont confiées, soit la gestion administrative de l'association, avec délégation d'un certain nombre de tâches aux directrices, l'approbation des comptes 2020 (avant leur adoption par l'assemblée générale) et l'élaboration du budget 2022, ainsi que la préparation de l'assemblée générale du 23 juin 2021.

En dehors des séances plénières du comité, de nombreuses séances bilatérales avec les directrices ont été tenues, en particulier concernant la gestion du personnel et de la situation sanitaire.

Le comité a également validé l'inscription de Mme Sirko au Certificate of advanced studies (CAS) en gestion d'équipe, nécessaire à l'exercice de sa fonction selon les directives de l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants.

Afin de pouvoir mieux évaluer le besoin en places d'accueil dans le futur, le comité a décidé de mandater la faculté des géosciences et de l'environnement de l'UNIL pour mettre sur pied un projet de master qui permettra de développer un set d'indicateurs pertinents permettant d'anticiper le plus possible l'évolution du besoin en matière de places d'accueil pour notre association. Ce projet devrait se dérouler au premier semestre 2022.

VI - 1.3.1 - Garderie La Galipette

La garderie La Galipette offre maintenant 59 places pour des enfants de 14 semaines à l'entrée à l'école obligatoire.

Ces 3 places supplémentaires sont rendues possibles du fait que les enfants du groupe vertical (2-4 ans) ont tous plus de 2 ans et demi, ce qui permet d'augmenter de 7 à 10 le nombre d'enfants dans le groupe. Le nombre de places peut donc varier selon l'âge des enfants accueillis.

L'équipe éducative est composée de :

- Une directrice
- Une adjointe pédagogique
- 5 éducatrices de l'enfance, dont deux qui ont obtenu leur diplôme en cours d'emploi
- 7 assistant-e-s socio-éducatif-ve-s
- 3 auxiliaires de l'enfance
- 2 intendantes
- 4 apprenties
- La secrétaire

Il y a eu plusieurs départs et arrivées pendant l'année.

La situation sanitaire a contraint les équipes à porter le masque au travail en début d'année 2021. Les chants avec les enfants étaient alors également interdits.

Tout au long de l'année, la pandémie a amené des absences du personnel. Il a parfois été difficile de trouver des remplaçant-e-s de dernière minute. Pour pallier ces absences non programmées, qui surviennent aussi en temps normaux, il a été décidé d'engager un remplaçant fixe à 50% qui peut se rendre dans les différentes structures de l'ASAC.

Malgré ces contraintes, l'équipe a pu continuer son travail et a entamé une refonte du projet pédagogique. La réflexion est menée grâce à une ressource externe.

En juin, l'équipe des moyens et du groupe vertical a réaménagé les locaux par thèmes, afin de proposer des activités plus diversifiées aux enfants de ces deux groupes.

En juin toujours, la RTS est venue faire un reportage à la garderie sur le thème des doudous pour l'émission « Faut pas Croire ».

VI - 1.3.2 - UAPE Les Funambules

L'UAPE offre 85 places, souvent pleines, pour des enfants de 1P jusqu'à 6P.

L'équipe éducative est composée de :

- Une directrice
 - Une adjointe pédagogique
 - 3 éducateurs et éducatrices de l'enfance ES
 - 3 assistant-e-s socio-éducatif-ve-s
 - 2 auxiliaires
 - Une intendante
 - 3 apprenti-e-s
 - 1 stagiaire préalable en vue de l'apprentissage
 - La secrétaire

La pandémie a également pesé sur le fonctionnement de l'UAPE.

Les enfants ayant besoin de se dépenser, un coin « mouvements » a été créé dans une des salles avec l'aide du concierge. D'autres espaces ont été délimités par des paravents construits par l'équipe.

Un travail particulier, avec l'aide d'une consultante externe, a été fait sur la gestion des violences physiques et verbales des enfants.

Les ouvertures de l'UAPE pendant les vacances scolaires sont l'occasion de créer des activités particulières autour d'un thème. Bricolages, cuisine, jeux ou sorties sont au programme. Entre 20 et 50 enfants sont accueillis pendant ces semaines spéciales.



VI - 2 - Commission consultative enfance – jeunesse (CCEJ)

La nomination d'une nouvelle CCEJ pour la législature 2021-2026 est en cours de processus, la Municipalité n'ayant pas fait appel à elle en 2021.

VI - 3 - ARASPE

La Commune de Cheseaux-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly–Echallens (ARASPE)

Cette association a pour buts principaux :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Le Conseil Intercommunal est composé d'un municipal de chaque commune membre. Son président est M. Alberto Mocchi de Daillens. Mme Jacqueline Dieperink en est la vice-présidente.

Le Comité de Direction, formé de 9 conseillers municipaux, est placé sous la présidence de Mme Anne Bourquin Büchi de Prilly. Mme Claudia Perrin de Romanel y représente l'AAS de Romanel. Le directeur du Centre Social Régional (CSR) et des Agences d'Assurances Sociales (AAS), participe aux réunions du comité avec voix consultative. Le Codir s'est réuni à 9 reprises en 2021.

Deux séances du conseil intercommunal ont été tenues, l'une pour les comptes 2020 et l'autre pour le budget 2022 ainsi que pour les préavis de début de législature. Tous les préavis présentés par le Codir ont été acceptés.

Par ailleurs, le Codir a engagé Mme Jelena Stano, précédemment directrice adjointe LASV, comme directrice, et M. Adrien Vaucher comme nouveau directeur adjoint LASV. C'est une grande satisfaction pour le Codir de pouvoir compter désormais sur une équipe soudée à la tête de l'ARASPE,

Parmi les tâches importantes de l'année, la mise en place par l'ARASPE, l'ARASOL (ouest lausannois) et l'ORPOL (Office régional de placement de l'ouest lausannois) d'une unité commune a débuté en juillet. Cette collaboration novatrice entre trois instances différentes au profit des bénéficiaires du RI a trouvé un bon mode de fonctionnement.

Durant le premier semestre 2021, des membres du Codir ont continué à participer avec le personnel, à la mise en place d'une charte des valeurs concernant tant le personnel que le public accueilli.

Le Codir a également participé à deux réunions du personnel et a ainsi manifesté son intérêt réel pour toutes celles et tous ceux qui font que notre Région d'action sociale peut offrir des prestations de qualité au public en recherche d'information ou d'aides sociales.

Comme 2020, l'année 2021 a été une année de pandémie et de mesures sanitaires, de télétravail, de quarantaines et d'isolement. Malgré toutes ces difficultés les collaborateurs et collaboratrices ont continué sans relâche à assurer les prestations dues.

VI - 3.1 - AAS de Cheseaux-Romanel-Jouxens

Depuis le 1^{er} septembre 2018, les habitants de Cheseaux sont accueillis dans les locaux de l'AAS à la Maison de commune de Romanel-sur-Lausanne.

L'AAS a également mis en place un système de visites à domicile pour les personnes à mobilité réduite et n'ayant pas la possibilité de se déplacer à Romanel ou de se faire représenter.

VI - 4 - APROMAD

Au niveau cantonal, l'organisation de l'aide et des soins à domicile est chapeauté par l'AVASAD (Association vaudoise pour l'aide et les soins à domicile). Celle-ci délègue les compétences de terrain aux associations régionales.

Notre commune fait partie de l'APROMAD – couronne lausannoise (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile) qui gère l'aide et les soins à domicile dans notre région. L'APROMAD gère également pour tout le canton le SIPed (soins infirmiers pédiatriques à domicile), ainsi qu'une offre de soutien destinée aux proches aidants qui a démarré en mars 2019 dans l'ensemble des CMS de l'APROMAD.

Cette association se veut un service public accessible à tous les habitants de la région desservie. Elle fonctionne grâce à 766 collaborateurs. Elle regroupe 8 centres médico-sociaux répartis sur l'ensemble du territoire desservi, soit Cully, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Prilly-nord, Prilly-sud et Pully.

Le financement est assuré par le canton, les caisses-maladie et les clients.

VI - 4.1 - Heures de soins par CMS

Notre commune dépend du CMS Prilly-Nord

CMS	2021	2020	2019
Cully	64'596	54'016	49'321
Echallens	45'224	43'657	42'593
Epalinges	43'710	42'407	42'077
Le Mont	42'803	37'500	35'120
Oron	52'827	47'643	45'111
Prilly-nord	33'092	33'488	33'367
Prilly-sud	28'905	30'201	30'389
Pully	59'166	51'202	49'044
Total	370'323	340'114	327'022

VI - 5 - CULTES

VI - 5.1 - Paroisse réformée

Si en 2020 les activités avaient été fortement impactées par la Covid, cette pandémie n'a pas épargné non plus la paroisse pour cette année. Après 2 mois de cultes par Zoom, c'est seulement le 7 mars que les cultes à l'église de Cheseaux ont repris, mais avec beaucoup de restrictions.

Dès début mai, les cultes ont eu lieu à Romanel, le temple de Cheseaux étant en travaux. Dès le dimanche 29 août, c'est dans une église toute belle que les cultes ont pu être célébrés à Cheseaux. A l'occasion de cette reprise, les membres de la paroisse ont fait connaissance avec Mme Brigitte Vulliamy, pasteure, qui allait remplacer Armi Hilden ministre du Haut-Talent en arrêt accident et donc collaborer avec notre paroisse et en particulier reprendre les cultes de l'enfance pour les 2 paroisses.

Malgré les restrictions, le traditionnel repas d'automne a eu lieu le dimanche 7 novembre avec la participation de la Source enchantée.

Les restrictions dues à la pandémie ont aussi favorisé la créativité : Dans l'impossibilité d'organiser les soupes de Carême, les responsables ont eu l'idée d'organiser « une soupe à l'emporter » à retirer dans les deux maisons de paroisse le vendredi 5 mars.

Le Fil d'argent qui s'est ouvert à la paroisse du Haut-Talent a vu la plupart de ses rencontres annulées, en particulier le repas de Noël du 15 décembre prévu à la maison de commune à Cheseaux malgré la volonté de son comité et la bonne collaboration de la municipalité.

Au mois de septembre a été mis en service le nouveau site internet de L'EERV (Eglise évangélique réformée vaudoise).

Enfin, « Aider son prochain comme soi-même... pas si facile ! » Tel fut le thème du traditionnel weekend paroissial bisannuel du jeûne fédéral. Préparé par une équipe de paroissiens et animé par Mme Annette Mayer aumônière catholique au CHUV.



VI - 5.2 - Communauté catholique

Rattachée à la paroisse du Bon Pasteur de Prilly, la Communauté catholique regroupe les Communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Sullens, Bournens, Boussens et Romanel-sur-Lausanne. Le comité est placé sous la présidence de Mme Michèle Gay Vallotton.

Gestion administrative

Le Comité a tenu 6 séances en 2021.

L'Assemblée générale de la Communauté s'est tenue le 23 juin 2021 à Cheseaux. Elle a réélu le Comité dans sa composition actuelle et adopté les comptes 2020, qui bouclent avec un excédent de CHF 6'170.27 lié à une diminution des activités en raison des restrictions sanitaires.

La Communauté a reçu un don de CHF 380'000.- de la Fondation catholique romaine de Cheseaux, suite à la dissolution de celle-ci. Ce don a été attribué à un fonds pour constructions futures créé à cette occasion, reprenant ainsi le but de la Fondation.

Pastorale

Le calendrier des messes a été perturbé par l'évolution de la pandémie. Elles ont continué à être célébrées au temple de Cheseaux jusqu'en avril 2021. Puis, suite à la fermeture du temple pour travaux, elles ont pu à nouveau avoir lieu au foyer St Nicolas dès le samedi 24 avril.

25 enfants de la Communauté ont été inscrits au catéchisme en 2021.

Toutes les premières communions ont pu être célébrées, 5 pour rattraper le retard dû aux restrictions sanitaires en 2020 et 8 pour 2021. Le vicaire général a également confirmé 18 jeunes de notre Communauté le 3 octobre.

Un nouveau prêtre est arrivé en renfort dans l'Unité pastorale. Il s'agit de l'abbé Joseph Demierre, qui se partage entre l'Unité pastorale St-Joseph-Prilly à raison de 60% et l'Unité pastorale Renens-Bussigny à raison de 40%.

Les soupes de Carême n'ont pu avoir lieu sous leur forme habituelle. Elles ont été remplacées par une formule à l'emporter le 5 mars à Romanel et à Cheseaux.

La soirée annuelle n'a pas pu avoir lieu en 2021 en raison des conditions sanitaires.

Réflexion sur un nouveau lieu de culte

Suite au don de la Fondation catholique romaine de Cheseaux, et désireux de chercher un lieu plus spacieux que le foyer St Nicolas, le Comité a créé un groupe de travail destiné à proposer des pistes pour la meilleure utilisation possible de ce capital, en respectant le but de la Fondation qui était de construire un nouveau lieu de culte idéalement situé à Cheseaux.

Ce groupe de travail était composé à la fois de personnes externes au Comité et de membres du Comité. Il s'agissait de : François Blanc et Gérald Déglise, anciens présidents de la Communauté, Jean-Paul Girard, ancien président de la Fondation et de Michèle Gay Vallotton et Patrick Obeid, respectivement présidente et vice-président du Comité. Les abbés Aimé et Boniface ont assisté aux séances en alternance.

Le groupe de travail a rendu ses conclusions au Comité lors d'une séance commune qui s'est tenue à Cheseaux le 22 septembre 2021.

Convaincu qu'il n'apparaissait aucune solution raisonnable de construction d'une nouvelle église, aussi bien en termes de localisation que de financement, et fort de l'idée que les lieux de culte existants étaient suffisants en termes de capacité et d'occupation pour accueillir les Communautés chrétiennes de nos villages, le groupe de travail préconisait de se rapprocher de la Paroisse protestante pour ouvrir une discussion sur la possibilité d'utiliser en commun des lieux de culte (Temples de Cheseaux et de Romanel) et des lieux d'activités (Ancienne cure à Cheseaux et Concorde à Romanel).

Après une discussion nourrie, notamment sur le fait qu'un partage des locaux n'est pas simplement une affaire matérielle et doit s'accompagner d'une réflexion sur la collaboration qui doit être mise en place avec la Communauté protestante et l'œcuménisme qu'il est souhaitable de construire, le Comité est entré en matière sur l'ouverture d'une discussion avec la Paroisse protestante.

Entre-temps, la présidente de la Communauté avait été approchée par Denis Pache, président du Conseil de la Paroisse protestante, et Pierre-André Maillefer, président de l'AIP (Association immobilière de la Paroisse protestante).

La première rencontre entre représentants de la Paroisse protestante et de la Communauté catholique a eu lieu le 6 octobre 2021.

Les discussions se poursuivent actuellement.

Conseil de paroisse du Bon Pasteur

Le Conseil de paroisse s'occupe de la gestion du patrimoine de l'Association paroissiale, et comprend notamment les travaux liés à l'entretien de l'église du Bon Pasteur et de la cure.

La présidente de la Communauté a participé à 6 séances du Conseil de paroisse ainsi qu'aux deux assemblées générales annuelles de l'Association paroissiale. Elle a été nommée vice-présidente du Conseil.

Relations avec les communes

La Communauté a pu apprécier les efforts faits par les communes pour lui offrir leur soutien et leur accompagnement durant la période difficile de la pandémie.

Chapitre VII : Instruction publique

VII - 1 - Organisation générale

VII - 1.1 - Autorités scolaires (législature juillet 2021 – juin 2026)

Bureau de référence de l'établissement primaire et secondaire de la Chamberonne :

Présidence : Madame Marie Christine **Pitton**
Vice-présidence : Madame Jacqueline **Dieperink**

Membres :

Bournens : Monsieur Michel **Fiaux**, syndic
Monsieur Jean-Marc **Weber**, municipale des écoles
Boussens : Madame Stéphanie **Borgeaud**, syndique
Madame Sandrine **Gaudard**, municipale des écoles
Cheseaux : Monsieur Etienne **Fleury**, syndic
Madame Jacqueline **Dieperink**, municipale des écoles
Sullens : Monsieur Christian **Gozel**, syndic
Madame Marie-Christine **Pitton**, municipale des écoles
Directrice de l'établissement : Mme Zabou **Fretz** (voix consultative)
Secrétaire : Madame Amélie **Catherin**
Commune boursière : **Cheseaux**

Le Bureau de référence s'est réuni 2 fois en 2021.

La directrice des écoles assiste aux séances du bureau de référence, avec voix consultative, conformément à la loi scolaire et à la convention.

VII - 1.2 - Conseil d'établissement

Font partie de ce Conseil, les municipaux des écoles des quatre communes, le directeur de l'établissement, trois enseignants, quatre parents d'élèves, ainsi que quatre représentants des milieux proches de l'établissement.

VII - 1.3 - Administration

Conseil de direction

Mme Zabou Fretz	directrice
Mme Radica Schmidt	doyenne pédagogique 9 – 11S
Mme Maryline Freiburghaus	doyenne primaire 1 – 4P
Mme Fabienne Jaquet	doyenne primaire 5 – 8P
M. Etienne Reymond	doyen administratif 1P à 11S

Secrétariat

Mme Maja Pires	secrétaire
Mme Carol Di Santolo	secrétaire
Mme Iolanda Coppola	secrétaire remplaçante

Bibliothèque

Mme Hélène Hochart	bibliothécaire
---------------------------	----------------

Economat

Mme Rebecca Veselinov	fournitures scolaires
------------------------------	-----------------------

VII - 2 - Classes primaires

35 classes réparties sur 6 sites différents :

Collège de Boussens :	5 classes
Collège de Bournens :	2 classes
Collège de Sullens :	4 classes
Collège de la Plantaz – Cheseaux	4 classes
Collège du Marais du Billet – Cheseaux	11 classes
Collège Derrière la Ville – Cheseaux	9 classes

VII - 3 - Classes secondaires

12 classes au collège Derrière-la-Ville à Cheseaux

VII - 3.1 - Organisation des options

4 options de compétences orientées métiers (OCOM) sont proposées aux élèves de Voie Générale (VG) : médias, images, technologies de l'information et de la communication - éducation nutritionnelle - travaux manuels - économie/droit.

Les 4 options spécifiques (OS) (latin – italien - math./physique - économie/droit) sont proposées aux élèves de Voie Pré-gymnasiale (VP).

Les élèves de VG ont la possibilité de remplacer les OCOM par une OS. 8 élèves de 10VP, 5 élèves de 10VG, 9 élèves de 11VP et 3 élèves de 11VG suivent le cours facultatif de grec.

VII - 4.2 - Elèves extérieurs à l'établissement, domiciliés dans les 4 communes

Ecoles spécialisées officielles:	14
Classes d'accueil :	3
Ecoles privées :	19
Sport/arts -études :	4
Enseignement à domicile :	2
Autres établissements :	9

VII - 4.3 - Elèves de nationalité étrangère

180 élèves ou 19,73 % de l'effectif, provenant de 27 pays.

VII - 4.4 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes

6 élèves domiciliés hors des 4 communes sont scolarisés dans l'établissement, les demandes de dérogation ont été acceptées par la Cheffe du département.

34 élèves domiciliés à Vernand sont accueillis dans nos classes (1^{ère} à 11^e année).

L'écolage dû pour ces élèves est déterminé par convention et représente le coût réel à charge de l'établissement.

VII - 5 - Activités et événements divers

Tous les camps et les voyages d'étude ont dû être annulés à cause du Covid. Ils ont été remplacés par des sorties sportives journalières.

Une petite cérémonie de promotions a été organisée à la salle de rythmique de DLV le 02.07.2021.

VII - 6 - Mesures de prévention

- Rencontre de l'infirmière scolaire avec les classes de 7^e
- Passage de Profa dans les classes de 3^e, 6^e, 8^e, 10^e et 11^e
- Passage de la brigade des mineurs dans les classes de 8^e
- Suivi des élèves en difficultés personnelles par les membres du réseau pluridisciplinaire (directeur, médecin scolaire, psychologue, infirmière, médiateurs).

VII - 7 – Bibliothèque scolaire

Située dans l'ancien pavillon de la Galipette depuis l'été 2016, la bibliothèque a le plaisir d'accueillir les élèves des différents collèges de Cheseaux, mais également de Sullens, Bournens et Bousens.

La bibliothèque offre à ses usagers un large choix d'ouvrages variés. Fin 2021, 9'225 livres garnissent ses étagères. La bibliothèque est également abonnée à 8 revues mensuelles.

VII - 7.1 - Acquisitions

Cette année, 279 nouveaux livres sont venus s'ajouter sur les rayons de la bibliothèque.

Ces acquisitions sont à relier à un certain nombre d'ouvrages retirés des collections. 138 documents ont dû être supprimés du catalogue en raison du manque de place dans les rayons ou à cause de leur mauvais état.

VII - 7.2 - Fréquentation

Un nombre conséquent d'ouvrages ont été empruntés par les élèves. 26'886 prêts ont été enregistrés.

Les élèves trouvent également à la bibliothèque un lieu calme où ils peuvent faire leurs devoirs et profiter des postes Internet pour préparer leurs exposés.

VII - 7.3 - Animation

En collaboration avec les enseignants, la bibliothèque a organisé 60 animations pédagogiques pour les classes.

VII - 7.4 - Bibliothèque adultes

La bibliothèque pour adultes compte environ 500 lecteurs inscrits, dont 21 nouvelles inscriptions.

Elle est ouverte 5 heures par semaine sous la responsabilité de deux bibliothécaires.

Elle a enregistré 2'131 prêts de livres sur l'année 2021, pour un nombre d'ouvrages disponibles d'environ 4'000, dont 82 achats nouveaux et 126 donations récentes.

VII - 8 - Parents

Les diverses séances pour les parents ont dû être annulées. En remplacement, des présentations ont été déposées sur le site internet de l'établissement de la Chamberonne.

VII - 9 - Bâtiments scolaires

Bournens

Collège communal 2 salles de classe et 1 local PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire)

Boussens

Collège communal 5 salles de classe, 1 salle de sport et 1 local d'appui

Sullens

a) Collège communal 4 salles de classe, 1 salle ACM (activités créatrices manuelles)

b) Grande salle 1 salle de sport

Cheseaux

a) Collège Marais du Billet 11 salles de classe, 1 salle de sport double, 1 salle ACM, locaux PPLS, bibliothèque

b) Collège Derrière la Ville 24 salles de classe, 1 salle de dégagement, 2 salles de sport, 1 salle de rythmique, salles spéciales (ACT (activités créatrices sur textile), Travaux manuels, dessin, langues, musique, informatique, cuisine, sciences), orientation professionnelle, infirmerie, psychologue, secrétariat et direction.

c) Pavillons de la Plantaz 4 salles de classe.



Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le rapport de gestion 2021, tel que présenté,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- Vu le préavis municipal N° 07/2022 du 2 mai 2022
- Vu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'adopter le rapport de gestion 2021

DECHARGE

la commission de gestion de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 2 mai 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

E. FLEURY

P. KURZEN